

RÉDACTION ET
ADMINISTRATION
38, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. 11a 54

PRIX DES ABONNEMENTS
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.

Fribourg
Rue de Romont, 2
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES
Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

Un rogne refus du président Roosevelt. Les affaires des catholiques allemands. Accord des Soviets avec leurs voisins.

La réponse négative du président Roosevelt à la conférence de Londres sur la question de la stabilisation du dollar a été communiquée hier par le délégué américain, M. Hull. Le fameux sourire de M. Roosevelt n'illumine pas ce document, qu'on lira plus loin. Il a été rédigé, comme on le verra, sur un ton extraordinairement âpre, qui a produit à Londres un effet déplorable. Un découragement général s'est emparé des membres de la conférence; on parle de clôture.

Les représentants des Etats fidèles à l'étalon d'or sont décidés à défendre leurs monnaies et ont publié, de leur côté, une déclaration énergique dans ce sens.

La conférence de Londres, qui devait apporter au monde la paix économique, ne lui vaudra qu'une recrudescence de rivalités.

Nous avons annoncé que la *Germania*, le ci-devant organe berlinois du Centre catholique allemand, avait passé des mains de ses propriétaires, qui étaient des gens du parti du Centre, dans celles de M. von Papen, vice-chancelier du Reich, qui en est devenu le principal actionnaire. La *Germania* restera un organe conservateur-catholique; on dit que c'est pour en assurer l'existence que M. von Papen l'a achetée, car la disparition prochaine du parti du Centre aura pour conséquence celle des journaux de ce parti qui n'auront pas trouvé une autre raison d'être.

Il est intéressant d'enregistrer les déclarations de la nouvelle rédaction de la *Germania* au sujet de son adhésion au régime hitlérien. « Cette adhésion, dit le journal, n'est pas un acte de résignation ou d'opportunisme. Nous adhérons à la nouvelle Allemagne, parce qu'elle s'édifie en répudiant le libéralisme. Nous adhérons à la révolution nationaliste-sociale, parce qu'elle est une condamnation du principe dissolvant de l'individualisme. Nous y adhérons, parce qu'elle est une révolution conservatrice, et non pas un acte d'émancipation à l'égard de l'ordre de choses voulu par Dieu, au nom de la prétendue autonomie humaine; car elle ramène, en effet, l'homme à l'ordre éternel de la création, au sentiment de la solidarité de la race, à la coordination organique des éléments sociaux, à la place de la division antinaturelle des classes; parce que, enfin, elle a aboli l'état anarchique de la guerre de tous contre tous, fruit du système capitaliste, pour le remplacer par la subordination des intérêts économiques individuels au bien de la nation. Nous approuvons la concentration de l'autorité, parce que nous ne croyons pas que les partis incarnent la volonté populaire. Nous répudions la fiction libérale-démocratique du *self-government* du peuple et nous approuvons l'idée du pouvoir exercé par des chefs responsables, ayant droit à l'obéissance absolue du peuple. »

La *Germania* nouveau style déclare ensuite qu'il n'y a plus besoin d'un parti politique pour défendre les intérêts religieux, la religion n'ayant pas besoin, à son avis, de l'organisation des masses comme moyen d'action.

Il y a de bonnes raisons parmi celles que la *Germania* énumère pour expliquer son adhésion au nouveau régime, des raisons valables partout; il faut seulement souhaiter que le parti nationaliste-social allemand réalise ce que la *Germania* se promet de lui. Mais, à côté de cela, il y a des vues très contestables dans le plaidoyer de ce journal pour justifier sa conversion au hitlérisme.

L'assentiment qu'il donne à l'absolutisme des chefs est bien téméraire et sa déclaration sur l'inutilité, voire l'illégitimité d'une organisation des catholiques pour la défense

de leurs intérêts religieux est tout à fait inadmissible.

On ne peut tout de même nier que, grâce à l'influence que le Centre catholique a prise depuis l'établissement de la République, la situation de l'Eglise en Allemagne s'est considérablement améliorée par rapport à la condition où elle était sous la monarchie et que des concordats avantageux ont été conclus entre divers Etats du Reich et le Saint-Siège, qui donnent à l'Eglise des garanties juridiques précieuses et assurent la pleine liberté de ses mouvements. Or, les nationalistes et les hitlériens ont fait opposition à ces concordats. On peut conclure de là que, si le Centre n'eût pas existé, ils n'eussent jamais été conclus.

Comment, au surplus, les actes du nouveau régime se concilient-ils avec les concordats de la Prusse et de la Bavière? Comment les dissolutions d'organisations catholiques et les confiscations qui les accompagnent s'accordent-elles avec les garanties de liberté et de propriété consignées dans ces concordats?

C'est, sans doute, sur quoi M. von Papen est en train de s'expliquer à Rome avec le secrétaire d'Etat du Saint-Siège. Le concordat qu'il négocie, au nom du Reich, cette fois, va probablement abolir ces concordats particuliers. On appréhende que le nouvel accord ne coûte à l'Eglise de lourdes pertes et qu'il ne laisse pas subsister grand-chose des œuvres catholiques qui fleurissaient avant l'avènement du régime hitlérien.

A Londres, on a annoncé, hier, lundi, la signature, par l'Afghanistan, l'Esthonie, la Lettonie, la Perse, la Pologne, la Roumanie, la Turquie et la Russie des Soviets, d'un accord sur la définition de l'agresseur.

Voici cette définition: « Sera reconnu agresseur dans un conflit international, sous réserve des accords en vigueur entre les parties en conflit, l'Etat qui, le premier, aura commis une des actions suivantes:

« 1. Déclaration de guerre à un autre Etat; 2. invasion par ses forces armées, même sans déclaration de guerre, du territoire d'un autre Etat; 3. attaque par ses forces terrestres, navales ou aériennes, même sans déclaration de guerre, du territoire, des navires ou des aéronefs d'un autre Etat; 4. blocus naval des côtes et des ports d'un autre Etat; 5. appui donné à des bandes armées qui, formées sur son territoire, auront envahi le territoire d'un autre Etat; refus de prendre des mesures pour priver les bandes en question de toute aide ou protection. »

La convention précise qu'une agression ne pourra pas être justifiée par les circonstances suivantes: défauts allégués de l'administration de l'Etat attaqué; troubles provenant de grèves, révolution, contre-révolution; violation ou danger de violation des droits ou intérêts matériels ou moraux d'un Etat intéressé ou de ses ressortissants; rupture des relations diplomatiques ou économiques; mesures de boycottage économique et financier ou autre d'un Etat intéressé.

Il s'agit, en fait, de la définition que le bolchéviste Litvinof avait présentée à la conférence du désarmement, à Genève. C'est dire que les pays qui ont accepté cette définition, et qui sont naturellement tous des voisins de la Russie, feront bien de se méfier.

Nous sommes d'avis qu'il manque un point essentiel à cette définition de l'agresseur, point que nous formulons comme suit: « Appui donné à des agitateurs qui, aidés directement ou indirectement par un Etat, auront exercé leur activité sur le territoire d'un autre Etat. » « Directement ou indirectement », c'est-à-dire par le gouvernement bolchéviste ou par la Troisième Internationale, étant entendu que les deux, pratiquement, ne font qu'un, malgré toutes les protestations des chefs de Moscou.

Une diversion manquée

On nous écrit de Berne:

En présence des mouvements populaires qui agitent l'opinion publique et qui réprouvent avant tout le libéralisme et le radicalisme, le parti radical, en Suisse allemande, tente une diversion. En Suisse romande, la situation n'est point la même, notamment pour Vaud et Neuchâtel, parce que les partis radicaux y ont su se maintenir dans une attitude politique qui écarte les faiblesses et les capitulations dont se sont rendus coupables, aux yeux des jeunes générations, les radicaux allemands.

La diversion consiste, on le devine sans peine, dans une attaque contre les catholiques. L'anticléricalisme a toujours servi de tremplin aux partis de gauche dans la gène. Aujourd'hui, pense-t-on dans certains milieux, une petite guerre contre les concitoyens catholiques pourrait renflouer le bateau radical, fort avarié dans différents cantons de la Suisse allemande. Il n'y a rien d'étonnant que ceux qui se promettent du profit d'une tournure anticléricale de l'agitation politique actuelle essayent de faire flèche de tout bois. Ainsi, constatant l'allure antimarxiste du courant dominant, ils émettent le reproche que le parti conservateur-catholique conspire avec les socialistes contre le radicalisme. Ce que l'un ou l'autre journal avait affirmé, le chef du radicalisme soleurois l'a solennellement répété au banquet de la session de juin. Etait-ce mauvaise humeur? Etait-ce un écho des élections soleuroises? Les deux probablement. En tout cas, M. Schœpfer, entre le poisson et les fraises à la crème, a accusé les « ultramontains » de vouloir la perte des radicaux et de s'allier, à cette fin, avec les marxistes.

On affirme l'existence d'une alliance conservateur-socialiste au Tessin et on fait croire à une entente entre les mêmes partis à Soleure. C'est enfantin. Au Tessin, la proportionnelle joue pour toutes les autorités politiques sans exception. Les radicaux ont deux conseillers au gouvernement cantonal. Ils ont exactement le chiffre de députés au Grand Conseil qui leur revient; ils ont trois conseillers nationaux et un député aux Etats. Ils possèdent toujours encore une part privilégiée dans les autorités judiciaires et dans le corps administratif. Ce qui leur manque, c'est la possibilité de dominer, car ils se trouvent de fait en minorité. Ils ne peuvent l'admettre. C'est leur faute si une entente est impossible entre radicaux et conservateurs, parce qu'ils ne veulent pas d'une entente qui ne leur livre pas, à eux minorité, la domination absolue au gouvernement! Soulignons que les conservateurs voulaient leur laisser tous les départements qu'ils briguaient, même l'instruction publique, mais ce fut en vain.

A Soleure, la « conjuration » entre conservateurs et socialistes a consisté simplement en ceci que le parti conservateur, comme le parti socialiste, a été d'avis que, du moment que le parti radical réclame la majorité dans le gouvernement cantonal, quoique ne disposant pas de la majorité dans le peuple, les radicaux devaient eux-mêmes faire passer leurs trois hommes de confiance, en particulier le nouveau candidat remplaçant M. Schœpfer, démissionnaire, candidat déplaçant aux autres partis. L'élection, où chacun allait séparément à la bataille, a conduit au ballottage pour les trois radicaux.

Entre temps, les radicaux, dans les cantons catholiques de la Suisse allemande, s'associent constamment et sans scrupules quelconques avec les socialistes, à chaque élection disputée, au sein des Grands Conseils comme dans les élections populaires (Nidwald, Uri, Zoug, etc.). A Saint-Gall, canton mixte, les radicaux ont fait cause commune avec les socialistes, récemment, au parlement cantonal, pour faire passer le socialiste Keel à la charge de landammann au détriment du droit d'ancienneté qui revenait au conservateur Ruckstuhl. Aux élections saint-galloises, il y a deux mois, les radicaux se sont alliés aux socialistes dans une série de communes importantes, comme Rorschacherberg, St-Margarethen, Flawil, Sargans, Ragatz. Dans le Laufonnais bernois, les radicaux alliés aux socialistes ont fait un effort ultime pour regagner l'hôtel-de-ville du chef-lieu, sans succès d'ailleurs. Ce sont quelques exemples cueillis au hasard.

Il est certain que, partout où trois partis se disputent les mandats politiques, les combinaisons de deux contre un se renouvelleront ici et là. Il est de la plus insigne mauvaise foi d'en faire un grief au parti conservateur-catholique. D'ailleurs, la tentative fait long feu: les mouvements des différents fronts continuent à faire confiance aux concitoyens catholiques plutôt qu'aux radicaux.

Les problèmes du blé et du vin au Parlement français

Paris, 2 juillet.

La Chambre et le Sénat sont en ce moment aux prises avec des problèmes techniques fort difficiles à résoudre: la défense du marché du blé et l'aménagement de celui du vin. Pour le blé, d'ailleurs, comme pour le vin, il s'agit d'un phénomène de surproduction dont le Parlement français doit s'efforcer d'éviter les conséquences, qui sont l'avilissement des prix à un point tel qu'ils cessent d'être rémunérateurs pour le producteur.

Pour le blé, la situation se présente d'une manière presque paradoxale. La France, pays où l'on consomme beaucoup de pain, est arrivée, grâce à une récolte très abondante, à pourvoir à ses besoins. On les dit même dépassés. Mais, les cours très inférieurs des blés étrangers font pression à la baisse sur les cours des blés français. On se souvient de ce qui s'est passé, il y a environ une année, par suite de l'effondrement des prix; une véritable panique avait saisi les cultivateurs et ils avaient appelé le gouvernement à leur secours.

C'est pour éviter le retour de semblables difficultés et mettre un frein à la spéculation que la Chambre et le Sénat viennent de fixer un prix minimum pour le quintal de blé et de l'établir à 119 francs. Cette mesure n'a pas été adoptée sans avoir fait l'objet de discussions fort vives. M. Queuille lui-même, ministre de l'agriculture, a commencé par déclarer à la tribune du Sénat que le gouvernement lui-même n'en était guère partisan. Il s'est décidé à la taxation, mais sans vouloir prendre l'engagement d'acheter, pour maintenir le cours légal, les quantités qui excéderaient les besoins de la consommation. « Ce sont les producteurs, a dit M. Queuille, qui devront faire en sorte que le prix minimum soit respecté. »

Le tout est de savoir s'ils y réussiront, car un cultivateur pressé par le besoin vend parfois son blé à un cours inférieur, et c'est là-dessus que comptent certains spéculateurs, pour abuser de la situation. Le prix légal sera-t-il une barrière suffisante contre les manœuvres de ce genre et, par ailleurs, n'est-il pas encore un des meilleurs moyens de les empêcher? La présente taxation apparaît donc comme une mesure temporaire, imposée par une nécessité passagère et qui, à ce titre, peut se défendre et se justifier. Elle a pour but d'éviter la ruine à toute une catégorie de producteurs agricoles.

Le problème du vin, auquel la Chambre a déjà consacré cinq séances au cours de la semaine dernière et que le gouvernement voudrait lui voir régler avant la fin de la présente session parlementaire, est encore plus compliqué que celui du blé. Actuellement, la France produit plus de vin qu'elle n'en peut consommer; des marchés extérieurs importants lui sont fermés; la production algérienne, surtout, s'est développée au point d'atteindre aujourd'hui, par année, de 18 à 20 millions d'hectolitres de vins excellents, qui font concurrence aux vins du midi de la France.

Une loi du 4 juillet 1931 avait essayé déjà de mettre fin par divers procédés à la crise dont souffrait la viticulture, mais elle apparaît insuffisante pour protéger efficacement le commerce des vins, surtout si l'on tient compte de l'aggravation de la crise économique qui s'est affirmée depuis deux ans. Dans le rapport présenté au nom de la commission des boissons de la Chambre par un membre de cette commission, M. Emmanuel Roy, ce dernier a estimé que la récolte de 1933, si elle est bonne, pourrait atteindre jusqu'à 90 millions d'hectolitres, sans qu'on puisse espérer voir la consommation dépasser 70 à 72 millions d'hectolitres.

Le projet de loi présenté par le gouvernement préconise, pour arrêter la surproduction, diverses mesures qui limiteront à l'avenir l'extension des plantations et permettront d'éliminer certains vins de qualité fort médiocre. Mais la puissante Confédération générale des vignerons du Midi veut bien imposer une mesure encore plus draconienne et surtout propre à enrayer la surproduction algérienne. C'est la fameuse motion dite d'Avignon, qui demande l'institution d'un blocage des quantités de vin en surproduction, « Si les déclarations de récolte, dit cette motion, font apparaître un total de ressources dépassant 65 millions d'hectolitres, il y a lieu à blocage. La quantité excédente sera répartie entre la métropole, d'une part, et l'Algérie, de l'autre, proportionnellement au dépassement de leurs res-

sources respectives de 55 millions d'hectolitres, pour la France et 10 millions d'hectolitres, pour l'Algérie.

C'est contre cette thèse des vignerons du Midi que la commission des boissons de la Chambre a adoptée que protestent les vignerons algériens, en vertu du principe de l'union douanière entre l'Algérie et la métropole. Ils se refusent à subir un traitement différent de celui qui est imposé aux autres vignerons français. « L'Algérie, a déclaré à la tribune le député de Constantine, M. Morinaud, a hâte de voir écartée la menace douloureuse qui pèse sur elle ; elle tient à ce que la Chambre dise qu'elle fait partie de la France. »

Aux aspects techniques du problème s'en ajoute donc un autre, d'ordre sentimental. Il y a lieu aussi de tenir compte des contingences politiques. Le Midi des vignerons est presque tout entier radical-socialiste, voire socialiste, tandis que les députés algériens, de couleur moins foncée, ne sont qu'une poignée. A peser l'affaire dans les balances électorales, le Midi doit l'emporter sur l'Algérie.

Mais l'Algérie se défend à la Chambre et dans la presse par les moyens en son pouvoir et par des arguments qui ne sont pas sans valeur. Après M. Morinaud, député de Constantine, M. Mallarmé, député d'Alger, a plaidé sa cause avec éloquence et succès.

Pour le moment, aucune solution encore n'est intervenue. On sent le gouvernement embarrassé, comme il l'était déjà dans la question du blé, obligé, par la pression parlementaire et la force des choses, d'entrer de plus en plus dans une voie de réglementation que les socialistes, partisans d'offices du blé et du vin, trouvent encore insuffisante, mais qui n'est pas sans périls.

E. B.

Les affaires d'Allemagne

Les négociations pour la dissolution du Centre catholique

Berlin, 3 juillet.

Les négociations que menait depuis quelque temps le comité directeur du parti du Centre ont abouti.

Le Dr Brüning fera connaître la décision intervenue.

Dans les milieux autorisés, on déclare que les personnalités dirigeantes du Centre et du parti nationaliste-social ont procédé à des échanges de vues. Le point de vue discuté à cette occasion, c'est que le parti du Centre, vu ses 60 ans d'existence, ne saurait être supprimé, en tant qu'organisme, de la même façon qu'une organisation de minime importance. Les efforts doivent porter sur la collaboration des forces que représente le Centre, champion du catholicisme sur le plan politique pendant des dizaines d'années. Il se pourrait donc que la décision de la dissolution volontaire du Centre fût suivie d'une déclaration des deux parties en cause annonçant qu'il y a lieu de « synchroniser » la presse du Centre, cela dans l'intérêt du peuple et de l'Etat. Des accords particuliers seraient établis à cet effet. D'entente avec le parti nationaliste-social, le parti du Centre devrait élaborer des directives dans ce sens.

Contre les œuvres catholiques

Stuttgart, 3 juillet.

Le gouvernement wurtembergeois a dissous les œuvres catholiques de charité.

A la chasse des communistes

Sofia, 3 juillet.

La police bulgare qui, depuis deux mois, était sur les traces d'une vaste organisation communiste dans la Bulgarie du sud, est parvenue à identifier tous les membres. L'un des principaux organisateurs est le maire de la ville de Simeonovgrad, dont la maison servait de lieu de réunion. Toutes les archives et le code chiffré sont entre les mains de la police. Soixante-dix personnes ont été arrêtées.

Attentat à Tokio

Moscou, 4 juillet.

A Tokio, une tentative d'attentat a été faite contre le représentant commercial des Soviets. Le criminel a été arrêté.

NOUVELLES DIVERSES

L'archevêque de Fribourg-en-Brisgau, Mgr Grober, est arrivé à Rome afin de prendre part aux pourparlers entre le Vatican et le gouvernement allemand.

Le roi et la reine de Bulgarie ont quitté Sofia à destination de l'étranger. Les souverains voyagent incognito.

L'état de santé de l'ancien président de la République argentine, M. Irigoyen, inspire les plus vives inquiétudes.

M. Hulin, sous-secrétaire d'Etat au ministère français de la guerre, a adressé sa démission au président du conseil.

Nouvelles financières

L'emprunt français

Le gouvernement français va émettre la deuxième tranche de l'emprunt de 10 milliards, autorisée par la loi du 9 mars 1933. Cette émission est d'un montant de 2 milliards.

Conférence de Londres

La réponse du président Roosevelt

Londres, 3 juillet.

M. Hull a fait à la presse la déclaration suivante :

« J'ai reçu ce matin du président Roosevelt la communication suivante, exposant la position du gouvernement des Etats-Unis relativement aux propositions qui ont été faites de mesures internationales à prendre en matière de devises. Je rends publique cette communication à titre de secrétaire d'Etat et non à titre de président de la délégation américaine, étant donné que la délégation n'a jamais eu qualité pour traiter de cette question qui est du seul ressort de la trésorerie. »

Voici la réponse de M. Roosevelt :

« Ce serait, à mon sens, une catastrophe prenant les proportions d'une tragédie mondiale, si la grande conférence des nations, convoquée pour amener une stabilité financière plus réelle et permanente et une prospérité plus grande pour les peuples de toutes les nations, se laissait, avant tout effort sérieux pour examiner un problème de cet ordre, distraire de cette tâche par des propositions suggérant une expérience purement temporaire, intéressant exclusivement les efforts monétaires de quelques nations.

« Une telle action, une telle diversion montrent une absence singulière du sens des proportions et un oubli des objets plus vastes pour lesquels la conférence avait été convoquée. Je ne crois pas que l'insistance pour obtenir une telle action puisse servir d'excuse à persévérer dans les erreurs économiques primordiales qui sont pour une grande part à la base de la dépression économique mondiale.

« Le monde ne se laissera pas bercer longtemps de l'illusion qu'il y aurait à poursuivre une stabilité provisoire et probablement artificielle pour le compte de quelques grands pays seulement.

« L'équilibre du système économique intérieur d'un pays est un plus grand facteur de bien-être que la valeur de sa devise ou, en d'autres termes, que la valeur des devises des autres pays.

« C'est pour cette raison que la réduction des dépenses d'un gouvernement, que l'équilibre de ses revenus, son exactitude dans le service de ses dettes contribuent pour une large part à la stabilité future.

« Aussi, à des fétiches trop anciens et à l'action des banquiers soi-disant internationaux, substituent-ils les efforts pour instituer des devises nationales, pour donner à ces devises un pouvoir d'achat continu qui ne varie pas sensiblement par rapport aux produits de première nécessité et aux besoins de la civilisation moderne.

« Permettez-moi d'être franc et de dire que les Etats-Unis recherchent un dollar tel que, passé une génération, il ait le même pouvoir d'achat et la même valeur pour le règlement des dettes que celui que nous voulons assurer dans un avenir prochain. Cet objectif est de plus de prix pour le bien des nations que l'établissement d'un cours fixe pendant un mois ou deux par rapport au franc ou à la livre.

« Notre but général est la stabilisation permanente des devises de chaque nation. L'or, ou l'or et l'argent, peuvent parfaitement rester une réserve métallique.

« Plus tard, nous pourrions discuter utilement de la meilleure distribution de l'or et de l'argent du monde et de leur rôle comme réserve aux devises nationales. Le rétablissement du commerce mondial est un facteur important tant en ce qui concerne les moyens qu'en ce qui concerne les résultats. Là encore, la fixation de cours provisoires n'est pas la vraie réponse. Nous devons plutôt adoucir les embargos en vigueur pour faciliter les échanges de produits que certains pays possèdent et que d'autres ne possèdent pas. La conférence a été réunie pour apaiser et peut-être guérir des maux économiques fondamentaux. Elle ne doit pas être distraite de cet effort. »

La déclaration de M. Hull, au nom du président Roosevelt, a causé une énorme sensation. Avant la réunion prévue avec les représentants de la Grande-Bretagne, les délégués des pays attachés à l'or se sont réunis pour délibérer sur la situation. Ils s'accordent généralement à dire que, quelle que soit la décision qu'ait cru devoir prendre le président des Etats-Unis, la forme qu'a revêtue l'expression de sa pensée met un terme pour le moment à la poursuite des pourparlers sur la stabilisation des devises.

Londres, 3 juillet.

La réponse du président Roosevelt que M. Hull, secrétaire d'Etat, a communiquée ce matin aux représentants des pays à monnaie d'or, est considérée par ceux-ci comme constituant une véritable déclaration de guerre, particulièrement blessante en raison de son ton très vif. Les pays attachés à l'étalon d'or sont fermement résolus à s'en tenir à la politique suivie jusqu'ici.

Les délégations de ces Etats prendront les mesures nécessaires en se tenant étroitement en contact.

La déclaration américaine a, en outre, totalement paralysé les travaux des diverses commissions et sous-commissions.

Un fait symptomatique s'est produit au sein de la sous-commission de la politique commerciale. M. Stucki, délégué suisse, prenant la parole, souligna que, au début de la conférence, la plu-

part des délégués sont venus affirmer à la tribune que la conférence ne pourrait aboutir à un succès que si l'étalon d'or constituait la base de la vie économique et si les monnaies étaient stabilisées. Toute cette thèse est ébranlée maintenant par la déclaration de M. Roosevelt.

M. Stucki proposa en conséquence que la sous-commission interrompît provisoirement ses travaux.

L'observateur le plus optimiste ne croit plus possible désormais que l'on puisse arriver à une stabilisation monétaire à bref délai. Les délégations ont besoin de temps pour envisager de façon approfondie la situation nouvelle créée par le document Roosevelt. Elles doivent en outre demander de nouvelles instructions à leur gouvernement respectif.

Cette proposition fut appuyée par les Français et Italiens. Elle fut adoptée à l'unanimité, au milieu d'un silence caractéristique, de sorte que les travaux de la sous-commission de la politique commerciale sont suspendus jusqu'à jeudi.

On assure que des propositions semblables d'ajournement temporaire seraient présentées dans les autres sous-commissions, de sorte que la conférence économique mondiale, à l'heure actuelle, en est au point mort.

Une déclaration des pays à étalon d'or

Londres, 3 juillet.

Voici le texte de la déclaration signée par les représentants des gouvernements de la France, l'Italie, la Belgique, la Suisse, la Hollande et la Pologne :

« Les gouvernements soussignés, convaincus que le maintien de leur monnaie est essentiel pour la restauration économique et financière du monde, pour la reprise du crédit et pour la sauvegarde des progrès sociaux accomplis chez eux, confirment leur volonté formelle de maintenir le libre fonctionnement de l'étalon d'or dans leurs pays respectifs aux parités-or actuelles et dans le cadre des lois monétaires existantes et demandent à leurs banques centrales de demeurer en étroit contact pour donner à la présente déclaration le maximum d'efficacité. »

Londres, 3 juillet.

De nombreuses délégations se sont réunies afin de prendre position à l'égard de la situation créée par la déclaration américaine.

Au début de la réunion de la sous-commission monétaire, la délégation française fit annoncer qu'elle était empêchée d'assister à la séance. Les travaux de cette sous-commission furent alors ajournés sine die. La délégation anglaise a tenu séance. Puis, ce fut au tour du cabinet britannique de se réunir.

Des décisions très importantes seraient prises, dit-on, au cours de ce conseil de cabinet. Pour le moment, il est malaisé de prévoir quelle issue sera trouvée à l'impasse dans laquelle on se trouve actuellement.

Les Américains contre l'ajournement

Londres, 4 juillet.

La délégation américaine a décidé de s'opposer à tout ajournement de la conférence. Ses vues ont été portées à la connaissance de M. MacDonald par M. Hull.

Les cahots du dollar

Washington, 4 juillet.

Wallstreet a réagi avec une violence inconnue depuis 1929 en réponse au nouveau refus de stabiliser exprimé par M. Roosevelt. Le dollar a fortement baissé et les transactions ont atteint 7 millions de titres avec une hausse de 1/8 de dollar.

L'Angleterre pour l'inflation ?

New-York, 4 juillet.

Des informations de source américaine parvenues à Londres laissent entendre que la Grande-Bretagne se rangerait définitivement à côté des Etats-Unis en faveur d'une politique inflationniste ayant pour but de faire monter les prix. Les Dominions, et particulièrement le Canada, insisteraient fortement dans ce sens. Les dépêches américaines disent que M. Neville Chamberlain préparerait un projet harmonisant la politique monétaire de la Grande-Bretagne avec celle des Etats-Unis.

Une proposition de renvoi

Londres, 4 juillet.

M. Colijn, premier-ministre de Hollande, a l'intention de proposer l'ajournement de la conférence.

Petite Gazette

L'abbaye de Hautecombe

Une excursion à la fameuse abbaye de Hautecombe aura lieu, de Genève, dimanche, 9 juillet, dans des conditions de bon marché extrême (à peine 6 francs suisses).

Située sur le lac du Bourget, l'abbaye de Hautecombe, ancienne sépulture des princes de la maison de Savoie, fut fondée par saint Bernard et le comte Amédée III, de 1125 à 1135, et reconstruite et restaurée de 1824 à 1843.

Occupée par des bénédictins, elle est propriété privée du roi d'Italie.

La façade principale, à l'ouest, construite en pierre de Seyssel, appartient au style ogival fleuri, surchargé d'ornements. Parmi la profusion d'une ornementation dans le goût italien (plus de 300 statues, bas-reliefs, peintures), on

doit citer particulièrement un magnifique groupe en marbre de Carrare, œuvre d'Albertoni, représentant la reine Marie-Christine protégeant les arts et secourant les pauvres.

La visite se fera sous la direction d'un religieux.

C'est l'agence J. Véron, Grauer et Cie, à Genève, qui organise ce voyage.

Les touristes américains et l'Europe

Le nombre des touristes américains en 1933 sera encore inférieur à celui des années précédentes. On pouvait s'en douter, mais le service des passeports aux Etats-Unis le confirme par des chiffres précis. Au début de mai, 26,911 passeports seulement avaient été délivrés, alors que leur nombre pour la même période s'était élevé à 50,494 en 1931 et 70,334 en 1930.

Trois raisons essentielles poussent les Américains à rester chez eux : d'abord et avant tout la crise économique ; en second lieu l'Exposition de Chicago avec ses multiples attractions, et en troisième lieu l'abondance des croisières qui offrent un repos à des prix fort avantageux.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Catastrophe minière dans la Ruhr

Une explosion s'est produite hier lundi à Ricklinghausen (Ruhr), à la mine Blumenthal.

Dix ouvriers ont été tués, dont deux jeunes gens de 15 ans.

Inondations en Corée

Trente cinq personnes ont péri au cours des inondations qui ont éprouvé le sud-est de la Corée, et seize ont été blessées. Les dégâts sont importants. Les communications ont été interrompues.

SUISSE

Terrible accident près de Collombey

Dimanche matin, M. Albert Vuachet, de Genève, conduisant son automobile, arrivait près de Collombey (Valais), lorsqu'il fut piqué à l'œil par un moustique ; il donna un brusque coup de volant et la voiture alla s'écraser contre un peuplier.

Mme Vuachet fut projetée sur la chaussée où elle resta inanimée, avec plusieurs membres fracturés.

On dut faire venir l'ambulance de l'hôpital de Martigny pour la transporter à l'infirmerie de Monthey, où elle expira une heure plus tard, sans avoir repris connaissance.

Mlle Vuachet a été aussi grièvement blessée. Elle a été transportée à la clinique Saint-Amé, à Saint-Maurice.

La fin d'un escroc

Le docteur en droit Wilhelm Rosenblum, de Zurich, arrêté sous l'inculpation de détournements dépassant 100,000 fr. et qui avait été conduit à l'asile d'aliénés de Rheinau, pour l'examen de son état mental, s'est ôté la vie dimanche, après avoir appris que, contrairement à ce qu'il escomptait, il n'avait pas été déclaré irresponsable et que par conséquent il devait être traduit en justice. Rosenblum était âgé de 49 ans.

Un crime

Il y a quelque temps, on annonçait que Mme Racine-Carrel, demeurant à Lamboing, dans le district de Neuveville (Berne), avait fait une chute en déchargeant des sacs et qu'elle avait succombé à l'hôpital des suites de la fracture du crâne qui en résulta. Or, cette affaire vient de rebondir. L'époux de la victime est fortement soupçonné d'avoir tué sa femme au cours d'une rixe et sous l'empire de l'alcool.

Une fillette tuée par une automobile

A Neuchâtel, hier, lundi, après midi, une fillette de cinq ans, Daisy Wyss, sortait en compagnie de son frère du square situé entre la rue Lallemand et la rue Pourtalès, sur l'avenue du 1er Mars.

Au même moment, une grosse voiture automobile, appartenant à M. Haller, tenancier du buffet de la gare, et conduite par M. Louis Segessemann fils, passait sur l'avenue. La fillette fut violemment atteinte à la tête par le phare et projetée à terre. Les deux roues arrière de la machine passèrent sur le corps de l'enfant.

La fillette fut transportée au domicile de son père, M. Wyss, boulanger. Elle ne tarda pas à succomber sans avoir repris connaissance.

Les effets de l'antisémitisme

A Lucerne, un jeune homme a pénétré dans la synagogue et y a tout mis en pièces. C'est un furieux antisémite. Il a été arrêté.

CHAUFFAGE AUTOMATIQUE



TOUS RENSEIGNEMENTS
MURET & C. Grand-Chêne 8
 LAUSANNE

† M. Théophile Dufresne

Nous apprenons avec un grand regret la mort de M. Théophile Dufresne, avocat à Genève, un catholique fervent, particulièrement connu pour son zèle en faveur de la Société de Saint-Vincent de Paul, que son père, le docteur Edouard Dufresne, un converti, avait introduite à Genève, en 1846.

M. Théophile Dufresne était né à Genève, le 15 mai 1851. Il avait fait ses études dans une institution privée dirigée par M. Huet du Pavillon, puis au collège. Il était bachelier ès lettres des universités de Genève et de Paris et licencié en droit de l'université de Genève.

Avocat au barreau de Genève depuis le 4 juin 1880, M. Théophile Dufresne avait fait son stage en l'étude de M. Célestin Martin et en l'étude de M. Bertinot, avoué à Paris, puis en l'étude de M. Jules Dufresne, notaire à Genève. A la mort de ce dernier, survenue prématurément, il avait ouvert une étude d'avocat.

M. Dufresne se spécialisa dans le droit de famille et les œuvres charitables. Depuis la promulgation du code civil suisse, le 1er janvier 1912, il fut curateur et tuteur des enfants illégitimes, nommé par la Chambre des tutelles.

Pendant la guerre, il fonda et dirigea l'œuvre du « Pain du prisonnier de guerre », à laquelle il abandonna généreusement son appartement privé pour qu'elle n'eût ni loyer ni éclairage à payer.

Il fut un des fondateurs de deux grandes cliniques : à Lausanne, celle de Bois-Cerf, et à Genève, celle de la Colline.

M. Dufresne s'intéressa beaucoup aux étudiants catholiques de Genève et fut pendant de longues années président de l'Ancienne Salevia.

Son dévouement aux bonnes œuvres lui avait valu la médaille de la Reconnaissance française et serbe, les croix de chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique, de l'Ordre de Saint-Grégoire, de l'Ordre serbe et de la Légion d'honneur.

M. Théophile Dufresne se mêla de bonne heure à la vie publique. Il fut député au Grand Conseil, de 1897 à 1915, et maire d'Hermance, de 1895 à 1914.

Il fut longtemps président central de la Société des Conférences de Saint-Vincent de Paul. Il avait pris part au congrès de Fribourg, où sa présence avait vivement réjoui ses confrères.

Pour le 1er août

Le comité suisse de la fête nationale nous écrit :

Le comité s'adresse à la population en attirant son attention sur la collecte organisée le 1er août avec le bienveillant concours d'aimables collaborateurs.

L'objet de la prochaine collecte, en vertu d'une décision du Conseil fédéral, est de favoriser la protection des sites et de la nature, décision qui aura sûrement l'approbation du public. Le produit de la collecte reviendra par parts égales à la Ligue pour la protection de la nature et à la Ligue pour la protection des sites ; mais les sous-sections de ces deux grandes associations participeront elles aussi à la répartition. Comme les années précédentes, la vente des cartes postales et des insignes de fête sera la source principale des recettes.

Jusqu'à présent, le comité a organisé 23 collectes qui, grâce à la générosité de la population, ont rapporté plus de 5 millions en faveur d'œuvres d'utilité publique et d'institutions nationales.

La vente des cartes a commencé le 3 juillet ; celle des insignes est réservée au 1er août.

L'Union suisse du commerce et de l'industrie

L'assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie s'est réunie à Zurich, le 1er juillet, sous la présidence de M. John Syz et en présence de M. Schulthess, président de la Confédération, et de M. Musy, conseiller fédéral.

Après approbation du rapport annuel du comité et des comptes de l'exercice, les nouvelles sections suivantes ont été admises : Association suisse des propriétaires d'auto-camions ; Union des intéressés suisses à l'huile minérale ; Chambre syndicale suisse de l'industrie de l'automobile.

L'assemblée a ensuite entendu un rapport de M. Max Stæhelin, président du conseil d'administration de la Société de Banque suisse, le rapporteur ayant pris, en particulier, position relativement au programme financier du Conseil fédéral. M. Musy, conseiller fédéral, a ensuite longuement parlé de ce programme. Il a terminé son discours en adressant un appel à la solidarité nationale.

M. Schirmer, conseiller national, a parlé de la liberté du commerce et de l'industrie.

TRAVAUX PUBLICS

On nous écrit de Sion :

La vingt-troisième conférence annuelle des chefs des Départements des travaux publics de la Suisse romande et de Berne aura lieu les 7 et 8 juillet, à la Fouly (val Ferret), sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Paul de Cocatrix, directeur des travaux publics du canton du Valais. Des travaux seront présentés par MM. les ingénieurs Ducrey et de Torrenté. Le 8 juillet, les conseillers d'Etat et leurs chefs de service visiteront le barrage du Val del Dix.

Le championnat suisse de football de 1933



L'équipe de Servette, champion suisse pour la septième fois. Debout, de gauche à droite : MM. Maurice Herren, président du Servette ; Dill, Laertscher, L'Hôte, Kielholz, Passello, Kaiser ; M. Charly Kellermüller, président de la commission technique. A genoux : Marad, Guinchard, Loichot, Séchchaye, Oswald, Amado et Rappan.

Dimanche, à Berne, sur le stade de Neufeld, devant plus de 15,000 personnes, Servette a obtenu le titre de champion suisse. Grasshoppers a une fois de plus échoué au port et ne remporte cette année aucun des trois titres : coupe, challenge, championnat, bien qu'étant, dans les trois compétitions, parvenu aux finales.

Saluons la victoire du Servette et complimentons les joueurs genevois pour l'effort qu'ils ont fourni dimanche. L'équipe s'est montrée sous son meilleur jour et chacun a participé de tout son cœur à la lutte. Servette doit sa victoire à sa défense, d'abord, qui fit une superbe partie, à Guinchard ensuite, dans la ligne de demis, qui s'est révélé d'une adresse remarquable. Tax en marquant un but et Amado en en marquant deux ont assuré la victoire à leur équipe.

Grasshoppers doit aussi être félicité pour sa partie. Un malheureux accident survenu dès le début à Hitre a obligé les Zuricois à modifier leur ligne d'attaque, ce qui a enlevé à cette équipe la force de pénétration que représente le Yougoslave. Le football pratiqué par les Zuricois, s'il était de meilleure facture, fut cependant beaucoup trop lent et moins efficace

devant les buts que celui de Servette. En face des interventions décidées des arrières Rappan et Marad, les deux Weiler furent très bons dans l'ensemble ; Pasche, avec un peu plus de décision, aurait pu éviter le troisième but à son équipe. En avant, Adam fut le plus dangereux, grâce à sa rapidité.

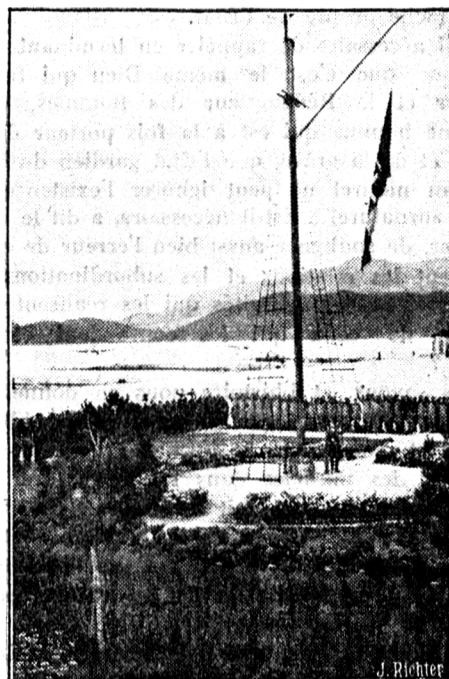
	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Points
Servette	4	3	1	0	7
Grasshoppers	4	2	1	1	5
Young-Boys	3	1	0	2	2
Berne	3	0	0	3	0

Rappelons que, tandis qu'il a fallu à Servette un match supplémentaire (contre Bâle) pour se qualifier en finale, Grasshoppers s'est montré la meilleure équipe de son groupe. Il a terminé ses 14 matches avec 5 points d'avance sur le 2^{me} (Bâle), totalisant 56 buts contre 24. Sa place en finale n'est donc pas discutée, mais son équipe subit un déclin de forme vers la fin de la saison ; le 9 avril, à Zurich, elle a perdu la finale de la coupe contre Bâle par 3 à 4, puis le 28 mai, à Berne, Young-Boys lui a enlevé de peu le challenge national.

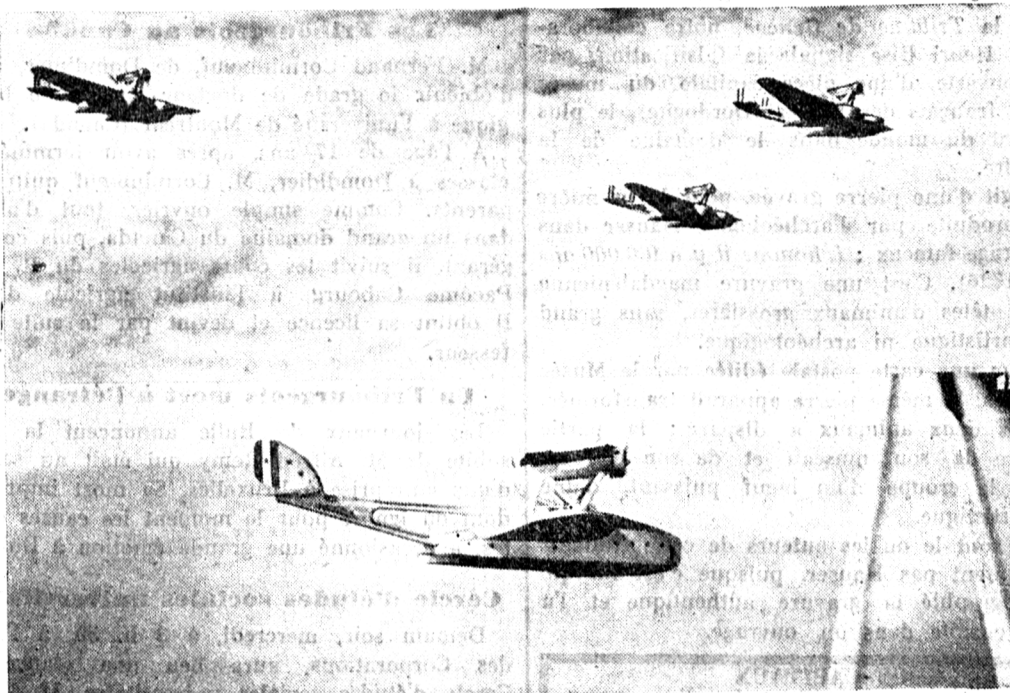
L'EXPÉDITION BALBO



Le général BALBO prenant, avec les officiers de son état-major, les dernières mesures avant le départ.



Les équipages des 24 hydravions réunis pour le salut au drapeau avant le départ.



Les hydravions italiens en plein vol, au-dessus de la campagne zuricoise.

Hôtes de marque à Berne

Au cours de son voyage en Europe, le maharaja d'Alvar s'est arrêté à Berne et est descendu, la semaine dernière, avec une suite nombreuse, au Bellevue-Palace.

L'émir de Transjordanie est attendu également ces tout prochains jours à Berne et prendra quartier au Bellevue-Palace. Son frère, le roi Fayçal d'Irak, est de même annoncé pour le mois de juillet et a l'intention de passer quelques semaines à Berne, comme il le fit déjà en 1930 et 1931.

Les maîtres-cordonniers

Dans sa dernière assemblée des délégués, la société suisse des maîtres-cordonniers a adopté une résolution en vue de la protection de la profession de maître-cordonnier. Cette résolution dit notamment :

La corporation suisse des cordonniers, qui occupe 12,000 personnes réparties dans environ 8000 exploitations et qui nourrit ainsi de 40 à 45,000 hommes, femmes et enfants, subit une grave détresse. Afin de la sauver de la ruine, nous demandons l'interdiction de créer de nouvelles cordonneries et la suppression des succursales et des dépôts des exploitations existantes, ainsi que l'interdiction aux magasins de prendre la livraison de ressemellages sans qu'il existe des ateliers de cordonnerie, ainsi que l'interdiction de venir chercher à domicile les ressemellages.

AVIATION

L'expédition italienne

On mande de Londonderry (Irlande du nord) que, les conditions atmosphériques n'étant pas favorables, l'escadrille italienne qui devait poursuivre son raid et s'envoler hier matin, à 9 h. 30, a dû ajourner son départ. Celui-ci devait avoir lieu ce matin, mardi, si toutefois les conditions météorologiques le permettaient.

Après le trajet Schellingwoode-Londonderry, les hydravions voleront de Londonderry à Reykjavik (Islande). Le parcours est de 1500 kilomètres. L'étape de Reykjavik à Cartwright, sur la côte du Labrador, sera la plus difficile : 2400 kilomètres devront être franchis au-dessus de l'Océan. En quittant Reykjavik, les hydravions devront prendre un fort approvisionnement d'essence qui les alourdira dangereusement.

Une course aérienne de New-York à Los-Angelès

Le colonel Turner a gagné la course nationale aérienne de l'Atlantique au Pacifique, couvrant la distance de New-York à Los-Angelès en 11 h. 30 m., battant de 1 h. 3 m. son propre record.

L'aviateur Boardman, qui prenait part à cette course a été très grièvement blessé, l'appareil qu'il pilotait s'étant écrasé sur le champ d'aviation d'Indianapolis.

Boardman, en compagnie de Polando, a établi en 1931 le record mondial de distance sans escale, en volant des Etats-Unis jusqu'à Stamboul (Constantinople). Ce record a été battu récemment par Gayfford et Nicholetts, qui volèrent d'une seule traite d'Angleterre en Afrique du sud.

Echos de partout

Les délégations à la conférence de Londres

La délégation la plus amusante est celle de l'Amérique. La plupart du temps, les Américains n'assistent pas aux réunions des commissions pour ne pas être appelés à prendre la parole.

Quand, par malheur, on les met au pied du mur, ils demandent l'autorisation de télégraphier à Washington.

Une autre délégation fort amusante est celle d'Italie. Elle comprend un charmant ministre des corporations, M. Asquini, qui s'amuse lui-même lorsqu'il parle et éclate de rire après chacune de ses interventions.

Il pousse la farce jusqu'à condamner violemment et chaque fois que l'occasion s'en présente l'économie dirigée et le socialisme d'Etat. Il déclare que son pays est partisan de la liberté absolue ; il est vrai qu'il rit en disant cela.

La délégation hitlérienne, par contre, est d'une tristesse sans bornes. Elle comprend des hommes massifs aux joues contourées, au crâne rasé, qui ne sourient jamais. Il y a parmi ces Allemands certains fonctionnaires qui, dans leur for intérieur, doivent déplorer le régime ; mais ils se mettent au garde-à-vous devant leurs chefs.

Les Anglais ne se rendent à la conférence qu'en jaquette. Ils sont les seuls. M. Ramsay Macdonald fleurit constamment sa boutonnière d'un œillet rouge qui remplace très avantageusement l'églantine oubliée. Son amour de l'exactitude est légendaire.

N'a-t-il pas donné un jour rendez-vous, à 10 h. 26, à M. Georges Bonnet, ministre français des finances. Lorsque celui-ci entra dans le bureau, où il l'attendait, M. Macdonald n'eut qu'un mot :

— Il est 10 heures 28.

Mot de la fin

La cuisinière à son maître célibataire :
— Vous pouvez vous vanter, monsieur, d'avoir de la guigne !
— Pourquoi ?
— J'avais acheté deux côtelettes de veau pour votre dîner, mais le chat a mangé la vôtre !

Les ressources et les limites de l'Action catholique

Conférence de M. l'abbé Dr Savoy au centenaire de la Société de Saint-Vincent de Paul

Le problème que pose le titre de cette conférence serait trop vaste si l'on devait l'aborder en détaillant les ressources et les limites de l'Action catholique. Dans une assemblée telle que celle qui réunit les délégués des Conférences de Saint-Vincent de Paul, il est peut-être plus utile de délimiter avec quelques précisions le domaine propre à l'Action catholique et celui qui appartient en droit aux autres formes d'activité humaine.

Dans son domaine propre, les ressources et les possibilités de l'Action catholique sont, dans le sens précis du terme, illimitées. C'est ce domaine qu'il faut préciser.

L'Action catholique, c'est la continuation, à travers les siècles, de l'action rédemptrice de Notre-Seigneur Jésus-Christ, action définie par l'apôtre saint Paul dans son épître aux Romains : « Ainsi donc, comme par un seul homme, le péché est entré dans le monde et par le péché la mort, ainsi, par la justice d'un seul vient à tous les hommes la justification qui donne la vie. » Le péché originel, qui établit l'humanité dans un état de déchéance, l'a privée de toute possibilité d'entrer en possession du bonheur éternel dû à ceux qui sont enfants de Dieu.

La première tâche de l'Action catholique au sens précis du mot est donc d'effacer le péché et de rendre possible aux hommes l'acquisition de ce bonheur éternel.

C'est ce que l'Agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde, est venu accomplir sur la terre ; c'est ce que l'Eglise a pour mission d'accomplir en appliquant aux âmes cette rédemption. « Allez, enseignez, baptisez, les péchés seront remis. » C'est la tâche essentielle de l'Eglise catholique, de l'Action catholique.

Mais la faute originelle n'avait pas seulement fermé aux hommes toutes les avenues du ciel ; elle leur avait encore enlevé les dons appelés préternaturels qui, sur terre, devaient être leur apanage si notre premier père était demeuré fidèle : dons de science, d'intégrité, d'incorruptibilité, d'immortalité et de royauté.

Ces dons préternaturels, perdus par la désobéissance d'un seul, ne devaient pas être rendus par l'obéissance d'un seul, de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; mais alors que l'état misérable dans lequel la privation de ces dons laissait l'humanité constituait, avant la rédemption du Christ, un état de malédiction, après cette rédemption, il n'est plus qu'un état d'expiation et d'épreuve.

L'Action catholique, au sens moderne du mot, a pour tâche de rendre pour l'humanité moins lourd cet état misérable dû à la privation de ces dons préternaturels. Ecarter des hommes les périls dus à l'ignorance, apaiser les ardeurs des passions, soulager les souffrances dont la maladie, les infirmités et la mort sont la source, restaurer la royauté de l'homme sur la terre par l'acceptation de la loi du travail, inefficace parfois, humiliante toujours, tel est le domaine de l'Action catholique au sens moderne et restreint du mot.

L'action de l'Eglise, dans ce qu'elle a d'essentiel, est illimitée dans ses ressources, qui sont les mérites rédempteurs de son divin Maître ; cette action est limitée toutefois en ce que ses résultats dépendent de la libre collaboration ou acceptation des hommes. En ce sens, l'Action catholique est illimitée en droit, limitée en fait.

Les allègements qu'elle peut apporter à l'état misérable de l'humanité, dont l'origine est la privation de dons préternaturels, sont eux aussi en droit illimités mais de fait malheureusement mesurés par la collaboration trop souvent insuffisante des chrétiens eux-mêmes.

S'ils étaient plus nombreux sur terre, les Français d'Assise, les Vincent de Paul, les Don Bosco, les Ozanam, pour ne citer que ceux-là, il est incontestable que l'Action catholique apporterait aux hommes des allègements dont l'ampleur n'a d'autres limites que celles de la sainteté de ses apôtres et de la miséricordieuse bonté du Christ Rédempteur.

Il serait superflu d'insister sur la valeur de ces deux formes d'action catholique, non seulement pour l'éternité, mais encore pour cette terre.

L'Action catholique a cependant d'autres limites dont l'origine n'est plus l'insuffisante collaboration des hommes avec les forces rédemptrices, mais une volonté providentielle elle-même.

La grâce qui élève l'homme à l'ordre surnaturel ne détruit ni n'absorbe la nature ni l'ordre naturel. La chute originelle, qui prive l'humanité de la grâce et des dons préternaturels, laisse la nature blessée sans doute, mais intacte tout de même et ne change rien à l'ordre naturel des éléments du monde quoiqu'elle affecte sa subordination aux fins suprêmes.

Cet ordre naturel, tel que le Dieu créateur l'a conçu, est défini par la raison, soumis aux lois de la morale naturelle, dépendant des réalisations libres de l'intelligence et de la volonté des hommes. Ce serait présomption orgueilleuse ou illusion grave d'attendre de l'Action catholique la définition et la réalisation de cet ordre naturel qui embrasse les activités familiales, profes-

sionnelles, politiques et qui se concrétisent dans l'existence des organismes sociaux, familiaux, professionnels et politiques, dont les hommes portent la responsabilité, non en dehors de la Rédemption, mais à côté des organes de cette Rédemption.

Au désert, le Christ ne se croit pas autorisé à faire un miracle pour satisfaire sa faim ; il refuse la royauté temporelle que les juifs lui suggèrent dans l'espoir que ses miracles les dispenseront du labeur quotidien. Notre Seigneur affirme que sa royauté n'est pas de ce monde et que, s'il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu, il faut aussi rendre à César, c'est-à-dire aux chefs responsables de l'ordre naturel, ce qui leur appartient.

Tout l'enseignement apostolique, toute la tradition catholique affirme la coexistence, non séparée mais subordonnée, de l'ordre surnaturel et de l'ordre naturel, du droit chrétien et du droit naturel, de l'Eglise et de l'Etat, des devoirs qui incombent aux fidèles, à l'égard de l'Eglise, société surnaturelle et de leurs devoirs à l'égard de l'Etat, société civile.

Prétendre que l'Action catholique peut à elle seule réaliser à la fois l'ordre surnaturel et naturel des choses, c'est aller à l'encontre du plan du Dieu créateur et du Dieu Rédempteur ; c'est méconnaître l'enseignement traditionnel de l'Eglise, c'est oublier les encycliques pontificales de Léon XIII sur la société civile et l'Etat, de Pie XI sur l'ordre social corporatif, c'est vouloir substituer au plan providentiel un plan issu des imaginations humaines. Quand Pie XI, par exemple, dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*, a défini les droits de l'Eglise et de la morale chrétienne dans le domaine politique, économique et social, il rappelle que c'est l'Etat qui est le gardien de l'ordre et du droit, qu'il a l'obligation de veiller « à ce que, de l'ensemble des lois et des institutions, la constitution et l'administration de la société fasse fleurir naturellement la prospérité tant publique que privée ».

La définition des droits et des devoirs de la propriété privée, du statut familial, de la transmission des biens et des héritages, des relations entre le capital et le travail, la sauvegarde des droits des diverses classes professionnelles, la constitution des ordres professionnels, les relations des divers corps économiques, la défense et la promotion du bien commun de la société humaine, tout cela selon les termes formels de Pie XI est de la compétence non de l'Action catholique mais de l'Etat qui a été voulu par Dieu, à côté de l'Eglise, pour faire régner sur terre cette justice sociale qui est l'expression de la volonté providentielle d'un Dieu aussi bon que sage.

L'ordre social corporatif qui, aux yeux du Souverain Pontife, réalise cette volonté divine est la tâche propre de l'Etat.

Est-il nécessaire de rappeler en terminant que, de même que c'est le même Dieu qui fut le créateur et le Rédempteur des hommes, c'est le même homme qui est à la fois porteur de la nature et de la grâce, que l'Etat gardien du bien commun naturel ne peut ignorer l'existence de l'ordre surnaturel ? Est-il nécessaire, a dit le conférencier, de souligner aussi bien l'erreur de ceux qui nient les relations et les subordinations de ces ordres et des activités qui les réalisent que l'erreur de ceux qui les confondent et les mêlent ?

Nous savons, et l'histoire nous en donne des exemples éclatants, que Dieu, dans sa liberté absolue et dans sa bonté infinie, intervient souvent par des miracles dans l'ordre naturel des choses, mais l'homme doit se souvenir du vieux proverbe : « Aide-toi et le Ciel t'aidera » et de la déclaration du Divin Maître, au lendemain de son jeûne au désert : « Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu. »

Cette doctrine était celle qu'Ozanam, à maintes reprises, développa dans ses écrits.

ARCHÉOLOGIE

Les fraudes archéologiques

Dans la *Tribune de Genève*, notre collaborateur M. Henri Bise signale la falsification, par lui découverte, d'une pièce capitale du musée national français des Eyzies (Dordogne), le plus important du monde dans le domaine de la préhistoire.

Il s'agit d'une pierre gravée, pour la première fois reproduite par l'archéologue Hauser dans son ouvrage fameux : *L'homme il y a 100,000 ans* (Iéna, 1926). C'est une gravure magdalénienne de deux têtes d'animaux grossières, sans grand intérêt artistique ni archéologique.

Or, sur une carte postale éditée par le Musée des Eyzies, la même pierre apparaît transformée. L'un des deux animaux a disparu ; la partie inférieure de son museau et de son cou est devenue la croupe d'un bœuf puissant, d'une allure artistique.

Quels sont le ou les auteurs de cette fraude ? Certainement pas Hauser, puisque c'est lui qui a photographié la gravure authentique et l'a publiée ensuite dans un ouvrage.

GROS CAPITAUX
à placer d. comm. industriel hypoth. commandite, etc. Inter S'abstenir. Discrétion. Ecrire :
FAURE, 15, rue Voltaire, PARIS XI^{me}.

FRIBOURG

Société de médecine du canton de Fribourg

On nous écrit :

Chaque année, en juillet, le corps médical fribourgeois choisit une localité de la Gruyère, pour y tenir son assemblée trimestrielle d'été. Cédant à une aimable invitation de la Supérieure du nouveau préventorium « Le Rosaire », les médecins fribourgeois se réunirent, dimanche dernier aux Sciernes d'Albeuve. Après avoir tenu une séance scientifique et administrative, ils consacèrent une heure à la visite de ce nouveau bâtiment. Sous l'experte direction de M. Meyer, architecte, ils purent se rendre compte aussi bien du plan d'ensemble que des différents détails du préventorium. Pour tous les médecins présents — ils étaient une trentaine — cette visite fut une véritable révélation, et tous, ils exprimèrent leur satisfaction et leur admiration. De l'avis unanime, cette belle construction, munie de tous les perfectionnements modernes exigés par la science et par l'hygiène, répond complètement au but et elle est appelée à remplir une lacune et à rendre de grands services au pays et aux dames et demoiselles qui, pour un prix modeste, iront s'y reposer et rétablir leur santé. Tous les participants promirent leur concours à cette belle œuvre.

Au repas qui suivit et qui fut servi dans une salle à manger de la maison, M. le docteur Comte, président de la Société de médecine, exprima, au nom de ses confrères, ses sentiments de reconnaissance et ses félicitations à M. Ackermann, président du conseil d'administration, ainsi qu'à M. Meyer, architecte, et il formula tous ses vœux pour le succès de cette charitable entreprise.

Caisse-maladie et accidents chrétienne-sociale

On nous écrit :

Les délégués des sections fribourgeoises se sont réunis, dimanche 2 juillet, et ont nommé un comité cantonal. Ce comité représentera nos sections fribourgeoises dans toutes les circonstances où leur intérêt général est en jeu. Il est composé de M. Berset, à Fribourg, président ; M. Ridoux, à Lentigny ; M. Zosso, à Saint-Ours ; M. Maradan, à Neirivue ; M. Heimoz, à Guin.

Du fait de cette centralisation des efforts jusqu'ici un peu dispersés, l'activité des sections reprendra certainement une réjouissante vigueur. Ce comité représentera aussi les sections cantonales lors du prochain congrès de l'Union romande à Fribourg.

Pour tous renseignements au sujet de cette Caisse d'assurance, on peut s'adresser aux comités des différentes sections ou directement au président du comité cantonal.

Troupes sanitaires

Hier à Fribourg ont été mobilisés le lazaret de campagne I (1^{er} lieutenant Cramer), et le groupe sanitaire de transport I (capitaine Nicole). La troupe du lazaret de campagne fait son cours de répétition à Avenches, et le groupe sanitaire à Guin. La troupe a quitté Fribourg hier, lundi, dans l'après-midi.

Nos recrues au Lac-Noir

Dimanche, les recrues de l'école 2 ont eu un service divin à proximité de leurs cantonnements, par un temps radieux. La fanfare de Planfayon était montée au Lac-Noir pour rehausser la cérémonie. Le moral de la troupe, malgré les jours pénibles passés en haute montagne, est très bon.

Recrutement militaire

Recrutement du 3 juillet à Fribourg (sections de Marly, Praroman et Treyvaux) : présentés : 52 hommes, dont 5 ajournés. Aptes au service : 24 hommes, renvoyés pour un an : 2 hommes, services complémentaires : 19, exemption absolue : 7. Moyenne de l'aptitude : 48.9 % pour les recrues, 46.1 % au total.

Les Fribourgeois au Canada

M. Fernand Corminbœuf, de Domdidier, vient d'obtenir le grade de docteur en chimie biologique à l'université de Montréal (Canada). A l'âge de 17 ans, après avoir terminé ses classes à Domdidier, M. Corminbœuf quitta ses parents. Comme simple ouvrier, tout d'abord, dans un grand domaine du Canada, puis comme gérant, il suivit les cours agricoles du R. Père Pacôme Gabourg, à l'institut agricole d'Oka. Il obtint sa licence et devint par la suite professeur.

Un Fribourgeois mort à l'étranger

Les journaux de Bulle annoncent la mort subite de M. Alfred Remy qui était au service d'une entreprise à Bruxelles. Sa mort imprévue, dont on ignore pour le moment les causes exactes, a occasionné une grande émotion à Bulle.

Cercle d'études sociales universitaire

Demain soir, mercredi, à 8 h. 30, à l'hôtel des Corporations, aura lieu une séance du Cercle d'études sociales universitaire. M. l'abbé Savoy y fera une conférence sur *La corporation sociale, économique et juridique*,

La « Concordia » à Estavayer

On nous écrit :

Il y avait trente ans que la *Concordia* de Fribourg, cette excellente fanfare dirigée avec la maîtrise qu'on sait par M. le professeur Stœcklin, n'était plus venue en corps à Estavayer. Aussi sa visite à la petite capitale broyarde donna-t-elle l'occasion d'une belle manifestation de sympathie de toute la population staviacoise. Le temps magnifique ne fut pas étranger au succès de cette fête qui fut vraiment une fête de famille.

Fondée la même année et le même mois que la *Persévérance* d'Estavayer, la *Concordia* a toujours entretenu avec l'harmonie staviacoise les meilleures relations, relations issues du noble but qui a marqué la fondation des deux sociétés.

La *Persévérance*, accompagnée des autorités d'Estavayer, attendait la *Concordia* à l'arrivée du train de 3 heures et exécuta un alerte pas redoublé pendant que les musiciens de la capitale étaient fleuris à profusion par d'aimables jeunes filles.

Le cortège, formé sur la place de la gare, se disloqua à l'hôtel du Cerf pour permettre aux *Concordiens* de faire une rapide visite de la ville.

Le concert sur la place de l'église, en présence d'un public très nombreux, fut un succès de plus à l'actif de la *Concordia* et de son chef.

A 5 h. 1/2, tout le monde se trouvait réuni dans les vastes jardins de l'hôtel du Cerf. La *Persévérance*, sous l'habile direction de M. Bernet, fut très applaudie. La partie officielle fut empreinte de cordialité et pleine d'entrain.

M. Joseph Torche, président de la *Persévérance*, souhaita la bienvenue aux membres de la *Concordia*. M. Bastian, président de cette dernière société, eut des paroles fort élogieuses pour la *Persévérance* et remit à cette société le diplôme de membre d'honneur. D'aimables paroles furent prononcées par M. Léonce Duruz, préfet de la Broye ; M. Butty, syndic d'Estavayer ; M. Bernet, directeur de la *Persévérance*, et M. Carrard, chef de réseau aux Entreprises électriques fribourgeoises. Sous les frais ombrages, un excellent souper groupa à nouveau, vers 7 heures, une centaine de participants. A 8 h. 30, la *Concordia* prenait le chemin de la gare, accompagnée par une nombreuse cohorte d'amis. Cette journée si bien remplie et si réussie laissera, nous en sommes certains, aux membres de la *Concordia*, un durable souvenir.

Fanfare du Collège

La fanfare du Collège donnera ce soir mardi, à 8 h. 30, au kiosque à musique, le concert qu'elle n'a pas pu donner le mardi 13 juin, à cause de l'incertitude du temps.

La fanfare s'excuse auprès de toutes les personnes qui, tenant à lui témoigner leur sympathie et leur intérêt, s'étaient dérangées ce soir-là.

Un cours intéressant

On nous prie d'insérer :

A Fribourg, Guin, Romont, Bulle et Broc sera donné par M. Bader, professeur à Neuchâtel un cours qui intéressera toutes les ménagères. La dernière nouveauté pour la préparation des glaces et cafés glacés, dont M. Bader est le représentant pour la Suisse, sera démontrée dans ce cours.

Pour ce genre de préparation, on n'utilise plus la glace ordinaire, ni le sel, ni les ustensiles spéciaux, ce qui est un énorme progrès sur les précédentes méthodes. (Voir aux annonces.)

Ecoles primaires de la ville de Fribourg

Demain, mercredi, 5 juillet, à 8 heures, examens de la 5^{me} et 6^{me} classes des garçons de langue française du Pensionnat (M. Pilloud) ; à 2 heures, mêmes examens pour la classe de M. Piller (5^{me} et 6^{me} classes des Places).

Demain également, à 8 heures, examens de la 5^{me} et 6^{me} classes des filles de langue allemande de l'Auge (Mlle Zosso).

RADIO

Mercredi, 5 juillet

Radio-Suisse romande

6 h. 15, leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo-concert. 15 h. 30, concert par l'Orchestre Radio-Lausanne. 16 h. 30, heure des enfants. 19 h. (de Lausanne) *Der Dichter Rainer Maria Rilke*, causerie en allemand par M. le Dr Marcel Pobé, de Fribourg. 20 h., concert par l'Orchestre Radio-Suisse romande. 21 h. (de Lausanne), *L'obstacle*, comédie dialoguée. 21 h. 20, musique d'harmonie, par le Lyrette de Montreux. 21 h. 50, dernières nouvelles.

Radio-Suisse allemande

12 h. 40, disques de Caruso et de Toscanini. 20 h., opérettes viennoises. 21 h. 10, concert d'orgue.

Radio-Suisse italienne

20 h. 30, musique de chambre. 21 h. 15, concert donné par la musique philharmonique de Mendrisio. 22 h. 45, radio-orchestre. 23 h., chansons tessinoises données par le double quatuor de la chorale Sainte-Cécile, de Lugano.

Stations étrangères

Königswusterhausen, 11 h. 45, concert symphonique. Munich, 20 h., concert d'orchestre. Stuttgart, 20 h., concert d'orchestre. Vienne, 19 h., concert symphonique. Poste-Parisien, 20 h. 30, soirée théâtrale. Strasbourg, 20 h. 45, concert par l'Orchestre municipal de Strasbourg. Prague, 20 h. 5, concert par la musique du V^{me} régiment d'infanterie.

Une exposition fribourgeoise au Salon d'art permanent

Samedi a eu lieu le « vernissage » de l'exposition annuelle de la section de Fribourg de la Société des peintres et sculpteurs suisses. Dans l'assistance, très nombreuse, on remarquait MM. les conseillers d'Etat Chatton, Bovet et Piller, M. Renevey, préfet de Fribourg, M. Schnyder, directeur de la Banque nationale, M. le Dr Huggler, directeur de la Kunsthalle de Berne.

Cette exposition a été organisée avec le plus grand soin. La place disponible au Salon d'art du Capitole étant plus restreinte qu'à la Grenette, le nombre des œuvres exposées devait être réduit. Une sélection s'imposait et la section a confié ce choix à deux artistes de très grande valeur de la section de Berne : les peintres Clémin et Prochaska.

Le public et les artistes suisses, rassemblés à Fribourg, ont été unanimes à constater l'intérêt de cette exposition, qui groupe des œuvres de MM. Buchs, Brulhart, Castella, Cattani, Landry, Pilloud, Henri Robert, Romain et Jean de Schaller et du sculpteur Aeby.

Examens renvoyés

Les examens qui devaient avoir lieu demain mercredi en 6^{me} classe des Places sont renvoyés à jeudi.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

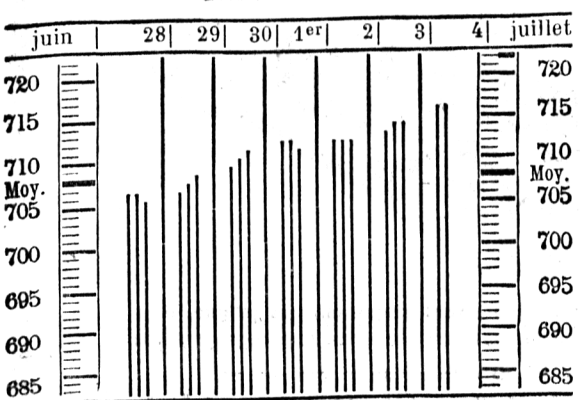
Société de chant de la ville de Fribourg. — Ce soir, mardi, rendez-vous au local, à 20 h. 30 précises, pour sérénade. Prière de prendre le recueil « Lochbrunner ».

Club alpin suisse, section « Moléson ». — Demain, mercredi, à 8 h. ½, au local, séance. Discussion de la course aux Diablerets et à Pierre Cabotz.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

4 juillet

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

juin	28	29	30	1 ^{er}	2	3	4	juillet
7 h. m.	14	13	10	11	12	13	15	7 h. m.
11 h. m.	19	16	14	16	17	20	20	11 h. m.
7 h. soir	18	12	17	17	20	22		7 h. soir

Que les abonnés qui préfèrent ne pas recevoir de cartes de remboursement se hâtent de nous envoyer le montant de leur abonnement.

L'ADMINISTRATION.

L'ACHAT D'UN

tapis d'Orient est une question de confiance. Acheté-le chez une

maison suisse

qui vous offre toute garantie.

Profitez du

choix énorme offert par l'Exposition-vente de la Société Anonyme LINO-TAPIS-MEUBLES,

avenue des Alpes, Fribourg.

Prix modérés

Marchandise de qualité garantie pour l'origine

Pour la Saint-Jacques

LES HALLES AUX MEUBLES E. Suter

147, Grandes-Rames, 165

offrent quelques

MEUBLES DÉPARÉILLÉS AUX PRIX

LES PLUS AVANTAGEUX

Nouvelles de la dernière heure

Le naufrage de la conférence de Londres

Paris, 4 juillet.

Voici le point de vue de la France exprimé par M. Bonnet :

« Les pays fidèles à l'étalon d'or ont établi une déclaration commune qui affirme leur volonté de maintenir leur monnaie. Nous avons affirmé que la conférence ne pourrait poursuivre ses travaux. Au cours de ces trois semaines, les événements auxquels nous assistons n'ont fait que renforcer notre position. »

Le correspondant particulier de l'Echo de Paris écrit :

« De l'avis unanime, M. Roosevelt a torpillé la conférence. La conférence agonise. La déclaration de M. Roosevelt a été fort mal reçue aussi bien par les Anglais que par les pays fidèles à l'étalon d'or. Aujourd'hui, les représentants de ces pays ont répliqué fort modérément au sarcasme américain en affirmant simplement leur volonté de rester fidèles à l'étalon d'or. L'Angleterre garde le silence et le gouvernement britannique n'a pas jugé à propos de faire une déclaration officielle. On décidera, ce soir, si la conférence va, oui ou non, continuer ses travaux. »

« On ne dissimule pas, dans les milieux britanniques, que la guerre monétaire est déclarée entre les Anglais et les Américains. La concurrence anglo-américaine est surtout très vive dans l'industrie automobile. La dépréciation du dollar va certainement porter un coup à cette branche. Les Américains recherchent un relèvement considérable des prix. »

Paris, 4 juillet.

(Havas.) — La déclaration du président Roosevelt sur la position de l'Amérique en matière monétaire a causé une vive surprise et une grosse déception en France, si l'on en juge par les commentaires des journaux de ce matin, qui critiquent la position prise par M. Roosevelt en termes dépourvus d'aménité.

« On peut se demander, écrit le Petit Parisien, si le coup de massue que M. Roosevelt vient d'assener à la conférence monétaire de Londres ne sera pas fatal à celle-ci. »

Telle est également l'opinion de beaucoup de journaux qui se demandent quel est maintenant l'objet de la conférence, puisqu'il s'avère que les participants ne sont pas d'accord sur les résultats à atteindre immédiatement, ni surtout sur les moyens à employer.

« Il s'agit de savoir si oui ou non le gouvernement des Etats-Unis est d'accord avec les autres pays sur le but à assigner à la conférence », écrit encore le Petit Parisien, qui ajoute que c'est un problème urgent qu'il va falloir résoudre dans les journées qui vont suivre.

Le Journal exprime une même opinion, en se demandant quel est l'objet de la conférence. Il va falloir prendre une décision. Après avoir examiné la forme et le fond de la réponse de M. Roosevelt, contre laquelle il s'élève et dans laquelle il note des contradictions avec la motion Pittman, le Journal conclut :

« Il s'agit de tout autre chose que de poursuivre un débat dangereux. Il s'agit de savoir si l'Europe va se laisser mener par les ukases continuellement variables des Etats-Unis. »

Le Matin écrit :

« Le document publié par les soins de M. Hull est un ensemble invraisemblable de contradictions. Il apporte cependant pour la première fois une clarté nécessaire sur la politique monétaire des Etats-Unis, mais cette clarté détruit les bases mêmes de la conférence, puisqu'elle montre que le programme de M. Roosevelt est diamétralement opposé au programme accepté comme fondation des travaux de Londres. »

L'Echo de Paris :

« La note américaine peut être qualifiée sans exagération de déclaration de guerre monétaire. Si les pays à étalon d'or veulent fermement sauver la parité de leur monnaie, ils doivent au plus tôt se retirer de la conférence de Londres. Il ne suffirait pas de laisser la conférence périr de langueur. Il faut la fermer. »

Londres, 4 juillet.

(Havas.) — Le désappointement causé tant dans les milieux officiels britanniques que dans les milieux de la conférence par la déclaration de M. Roosevelt est la note dominante des commentaires de la presse anglaise de ce matin.

Les journaux ne ménagent pas leurs critiques à l'adresse de M. Roosevelt, auquel ils reprochent autant son attitude contradictoire que le coup très rude que la déclaration porte à la conférence. Cependant, quant à la décision que devra prendre la conférence, les journaux expriment des opinions différentes.

Le Times se déclare opposé à un ajournement de la conférence, estimant que, plus que jamais, le succès de l'assemblée consistera à réconcilier les Etats-Unis avec les pays attachés à l'or. Les deux parties, écrit-il, désirent que les monnaies soient stables, non seulement l'une par rapport à l'autre, mais par rapport au prix des marchandises.

Le Daily Telegraph estime que, si le but essentiel de la conférence est maintenant hors de vue, il subsiste toutefois des possibilités de travail fructueux en matière de coordination de la production et du marché.

Le concordat entre l'Allemagne et le Saint-Siège

Cité du Vatican, 4 juillet.

Le nouveau concordat entre l'Allemagne et le Saint-Siège est pour ainsi dire conclu. Le vice-chancelier von Papen a terminé lundi sa mission, mais il n'a pas encore quitté Rome. Le concordat sera signé dès que quelques points secondaires auront été mis au clair.

L'Italia, journal catholique, dit que le concordat insiste sur l'Action catholique en Allemagne. Le gouvernement de Berlin assume des engagements spéciaux en ce qui concerne l'enseignement religieux.

Une communication officielle est attendue pour demain.

L'Allemagne manifeste

Berlin, 4 juillet.

Le Kyffhäuserbund (ligue des anciens combattants) a fait, dimanche, une grande manifestation à Potsdam, à laquelle participèrent environ 40,000 personnes.

Une compagnie d'honneur de la Reichswehr, une centaine de schupos, des troupes d'assaut et des sections de protection hitlériennes, de même que des divisions du Casque d'acier, défilèrent en parade devant le général von Horn, président du Kyffhäuserbund.

On vit, entre autres, 80 drapeaux des territoires enlevés à l'Allemagne par le traité de Versailles.

Le général von Horn, dans son discours, a déclaré que la manifestation était consacrée au soldat prussien, sans lequel l'Allemagne et la Prusse n'existeraient pas, et il affirma que le but de la ligue du Kyffhäuser était le maintien du vieil esprit militaire prussien.

Parlant de la « révolution nationale », le général von Horn ajouta que le « miracle » du « réveil allemand » est l'œuvre du feld-maréchal von Hindenburg et du Führer de la jeune Allemagne, Adolf Hitler.

Sept mille cinq cents pigeons voyageurs furent lâchés afin d'aller porter aux frères du Rhin le salut de leurs camarades du Kyffhäuserbund.

Breslau, 4 juillet.

La jeunesse hitlérienne a fait à Breslau une grande manifestation, à laquelle participèrent 50,000 jeunes gens, dont 18,000 environ étaient venus de toutes les parties de la Silésie.

Le chef de la jeunesse hitlérienne, M. von Schirach, passa en revue les manifestants.

Düsseldorf, 4 juillet.

Plusieurs milliers de cavaliers, vêtus de l'uniforme de l'ancienne armée, ont défilé, dimanche, devant le maréchal von Mackensen et de nombreux représentants du gouvernement et de la Reichswehr, à l'occasion de la journée de la cavalerie. L'ex-kronprinz assistait à cette parade.

Hitler veut que la révolution s'arrête

Berlin, 4 juillet.

« Il n'y aura pas de seconde révolution. » Sous ce titre, en caractères énormes, couvrant toute la largeur du journal, l'Angriff a publié un passage du discours du chancelier Adolf Hitler aux chefs des sections d'assaut, à Badreichenhall, en Bavière.

Les comptes rendus donnés jusqu'ici par les agences, et même par le Volkische Beobachter, avaient omis ce passage d'une importance capitale. Il faut donc supposer que sa publication rétrospective, et sous cette forme sensationnelle, n'a pas seulement pour but de réparer un oubli involontaire.

Il n'y a pas longtemps que Goebbels déclarait : « La révolution ne fait que commencer » et qu'ils parlaient de la « seconde vague » de la révolution nationale.

Le chancelier a dit :

« Je m'opposerai avec la dernière énergie à une seconde vague révolutionnaire. Il faut affermir l'immense succès de la révolution nationale en imprégnant les masses des conceptions nationalistes-sociales. Quiconque s'élèvera contre l'autorité régulière de l'Etat, on lui mettra brutalement la main au collet, quelle que soit sa situation. »

Une nouvelle loi allemande contre les juifs

Berlin, 4 juillet.

Le gouvernement a promulgué une nouvelle loi sur les fonctionnaires.

La loi précédente ordonnait le licenciement des fonctionnaires non aryens, sauf les anciens combattants.

La nouvelle loi ferme aux juifs l'accès des fonctions publiques. Elle l'interdit également aux chrétiens mariés à une juive. Tout fonctionnaire qui contractera un mariage semblable sera destitué.

La Reichsbank, les Chemins de fer du Reich et les institutions religieuses prendront les mêmes mesures.

La mention des institutions religieuses fait prévoir qu'une épuration dans le sens antijuif sera entreprise dans le corps des pasteurs, dont quelques-uns ont marié des juives converties ou descendent d'une mère de sang sémitique.

La loi stipule que les fonctions publiques sont réservées aux adhérents du régime.

Elle exclut des emplois publics les femmes avant l'âge de 35 ans et les femmes mariées dont le mari a une situation suffisante.

Les fonctionnaires atteints par la loi n'auront pas droit d'appel aux tribunaux.

Les professeurs d'universités pourront être privés des avantages exceptionnels qu'on leur avait accordés pour les gagner au service de l'Etat ; les professeurs pensionnés qui ne seraient pas amis du régime seront privés de leur pension.

Les médecins juifs seront totalement exclus du service des assurances sociales à partir du 1^{er} août, sauf ceux qui étaient déjà en fonctions en 1914 ou qui ont combattu à la guerre.

L'Allemagne cite la Pologne à La Haye

La Haye, 4 juillet.

Le gouvernement allemand a déposé au greffe de la Cour permanente de justice internationale une requête introductive d'instance contre le gouvernement polonais, au sujet de l'application de la réforme agraire polonaise à la minorité allemande dans les voïvodies de Posnanie et de Pomeranie.

Le gouvernement prie la Cour de constater certaines infractions au traité commises au préjudice de ressortissants polonais de race allemande et d'en ordonner la réparation.

Le gouvernement a en même temps déposé une demande en indication de mesures conservatrices en attendant l'arrêt définitif de la Cour.

La Cour statuera lundi 10 juillet sur la demande de mesures conservatrices.

Une audience publique aura lieu le 11 juillet pour donner aux parties la possibilité de faire entendre oralement et contradictoirement leurs observations au sujet de ces demandes.

La lutte contre le chômage en Allemagne

Berlin, 4 juillet.

Le mode d'exécution du programme de lutte contre le chômage, prévu par la loi du 1^{er} juin, vient d'être précisé par décret du ministre des finances.

Seuls le Reich, les Etats, les communes et d'autres services publics pourront emprunter pour financer les travaux nécessaires. Seuls devront être déclarés adjudicataires les entrepreneurs qui s'engageront à ne faire travailler leurs ouvriers que quarante heures au plus par semaine, jusqu'au 30 juin 1934.

On ne devra employer que des chômeurs, de préférence des soutiens de famille et ceux affiliés à des organisations nationalistes-sociales.

Quatre-vingts pour cent au moins d'entre eux devront être déjà inscrits à un bureau d'allocation. Il est interdit d'employer des ouvriers qui pourraient être employés à des travaux agricoles.

Aucun prêt ou subvention ne sera accordé si l'entrepreneur ne s'engage pas à commencer les travaux dès réception de ces fonds et s'ils ne semblent pas pouvoir être terminés le 1^{er} juin 1934 au plus tard.

Il est recommandé d'éviter le plus possible l'emploi de matériaux de construction de provenance étrangère.

Les Casques d'acier

Berlin, 4 juillet.

Toutes les organisations de Casques d'acier ont été placées sous le commandement de chefs nationalistes-sociaux. Les groupes de jeunesse et de sport seront réorganisés.

Le protocole de Londres

Varsovie, 4 juillet.

Le protocole signé à Londres définissant l'agresseur fait suite à la politique suivie depuis le pacte Kellogg, vers la consolidation de la paix de l'Europe orientale. Etant donné les traités liant la Pologne et la Roumanie, il faut envisager la signature simultanée par la Pologne, la Roumanie et les Soviets comme un fait hautement favorable.

Le gouvernement italien à la recherche de pétrole

Rome, 4 juillet.

Le Conseil des ministres a consacré un crédit de 90 millions de lire aux recherches pétrolières. C'est l'Etat qui fera prospector directement les nappes de pétrole dont l'existence est nettement établie dans la vallée du Pô et dans les Abruzzes. On va mettre en action 100 machines perforatrices pour effectuer des sondages jusqu'à 2000 mètres et déterminer les gisements les plus intéressants pour une exploitation industrielle.

L'Autriche va publier un Livre brun

Vienne, 4 juillet.

Un Livre brun sur les actes de terreur nationalistes-sociaux en Autriche va être publié. Il examinera le côté criminel de l'affaire.

La fin du régime sec aux Etats-Unis

Washington, 4 juillet.

Les milieux officiels estiment que la prohibition est abrogée : onze millions de gallons de whisky destinés à être livrés à la consommation sont actuellement entreposés dans les magasins du gouvernement. Ils ne suffiront pas aux besoins et l'on devra recourir à des liqueurs d'importation qui sont soumises à un droit de cinq dollars par gallon.

Au cours de l'année 1917, qui précéda la prohibition, la consommation avait été de 167 millions de gallons.

Le temps

Paris, 4 juillet.

Prévisions de l'Observatoire de Paris, ce matin, à 9 heures :

Beau temps ; ciel clair à un quart couvert ; vent du nord-ouest modéré ; température en hausse.

101 Feuilleton de LA LIBERTÉ

Le feu à bord

par Paul SAMY

— Je n'aurais pas voulu vous déranger, maître, déclara à M. Lorderot le juge d'instruction...

— Le mot qu'il m'y a laissé, répondit M. Lorderot, durant mon absence, m'a prévenu de votre invitation à me rendre auprès de vous...

— Je vous remercie, maître, de votre empressement qui va me permettre de répondre rapidement à la demande qui m'est faite par mon collègue...

— Il s'agit, en l'espèce, de Mme Dorane, que vous connaissez et que, d'après votre déposition dans l'affaire Esnault, vous aviez placée à Montrevain auprès de cette jeune fille...

— En effet, répondit M. Lorderot. C'est moi qui, sur le désir de cet homme d'avoir une gouvernante pour cette jeune fille, lui ai désigné Mme Dorane.

— C'est donc que vous aviez d'excellents renseignements sur elle ?

— Les meilleurs. Elle m'avait été recommandée auparavant par plusieurs de mes clientes qui m'en avaient dit le plus grand bien.

était digne d'intérêt. Instruite, de très bonne tenue, d'une réputation irréprochable, elle me parut tout indiquée pour tenir l'emploi de dame de compagnie.

— Qu'est-elle devenue après le décès de son élève ?

— Elle est rentrée dans son pauvre appartement de la rue Daunou, où, je l'ai su par le docteur Tainturier, elle avait failli succomber à une intoxication de même nature que celle dont avait réchappé la jeune fille de Montrevain.

— De Meaux, on me dit qu'elle est revenue à la villa qu'elle avait quittée après la mort de sa jeune compagne.

— En effet, il s'est trouvé que, mû par un sentiment de pitié pour Mme Dorane et sachant que je m'y intéressais, M. Edouard Esnault, le vrai, rentrant dans son bien en occupant la villa de Montrevain, me demanda de l'y faire revenir en qualité de gardienne de la maison.

— En somme, maître, votre jugement sur elle est sans réserves ?

— Je n'ai aucun motif pour la juger autrement. Je peux donc faire état de votre témoignage en sa faveur ?

— Absolument, dit le notaire. Mais pourquoi en sa faveur ? Est-elle sous le coup d'une inculpation ?

— Oh ! pas encore, répondit le juge. Mais de nouveaux faits viennent, paraît-il, de se greffer sur la tentative d'empoisonnement exercée contre celle dont elle avait la garde et mon collègue de Meaux doit reprendre en mains cette affaire qui

avait été primitivement jointe ici à celle du bandit Carlier.

— Pour personne il ne fait de doute qu'il est l'auteur de cet empoisonnement comme de la mort tragique de cette jeune fille.

— La justice, maître, ne peut se contenter d'impressions et de présomptions. Que Carlier, qui en a commis d'autres, soit capable de ces nouveaux crimes, on peut le croire, mais il faut des preuves, et c'est ce que recherche le parquet de Meaux.

— Et bien, fit le notaire en se levant, vous pouvez faire état des miens.

— Je n'y manquerai pas, dit M. Bornardt en reconduisant le notaire.

Et, revenant à sa table de travail, le juge d'instruction se dit à lui-même :

— Il est un peu naïf, M. Lorderot. Si l'on s'en tenait aux réputations, tous les accusés seraient des innocents. Il y a deux mois, il eût juré que son faux Esnault était le plus honnête homme du monde.

— Qu'étaient-ce donc que ces faits nouveaux relatifs à cette histoire d'empoisonnement ? se demandait à son tour M. Lorderot en sortant du cabinet du juge.

Lui aussi, comme le docteur Tainturier, l'aurait appris s'il avait pu se transporter au Parquet de Meaux et assister à l'interrogatoire que le juge d'instruction avait fait subir la veille au docteur Mariel et au pharmacien Biret.

C'était le premier qu'il avait d'abord entendu.

Il s'y était résolu sur une lettre dénonciatrice qu'il avait reçue de Montrevain, lettre anonyme, bien entendu, ou tout au moins de signatures illisibles, car plusieurs apostillaient l'envoi.

Les particuliers peuvent jeter au panier de telles dénonciations ; il est du devoir de la police et des parquets d'en rechercher le bien-fondé.

A combien d'accusations anonymes, venant parfois de la vengeance de quelque complice, ne doit-on pas la découverte de crimes et de leurs auteurs ?

La lettre de Montrevain, d'une écriture à peine contrefaite, signalait au magistrat le scandale de voir la villa du Chêne entre les mains de celle qui avait tenté d'empoisonner la demoiselle Esnault « dans un but, soulignait la lettre, que tout le monde devine ».

Il n'y avait, ajoutait-on, qu'à interroger les domestiques et le médecin qui avait soigné cette jeune fille pour savoir de quelle façon sa gouvernante avait mis du poison dans ses boissons.

« Nulle autre que cette Mme Dorane, écrivait-on, n'approchait sa victime qui, à plusieurs reprises, faillit mourir et qui ne dut de s'en tirer qu'à l'intervention du médecin et à une surveillance qui empêcha l'empoisonneuse de poursuivre jusqu'au bout son œuvre criminelle.

« Cela, tout le monde le sait, tout le monde le raconte dans le village, où l'on est outré de voir cette femme s'imposer maintenant en maîtresse au Chêne, dans la maison où elle a accompli son exploit. »

Ce qui décida le parquet à ouvrir sans attendre une enquête, c'est qu'il avait eu en mains le rapport du docteur Mariel, qui révélait à la justice ce cas troublant d'empoisonnement et son soupçon qu'il avait été provoqué par une main criminelle. (A suivre.)

LES SPORTS

Le tour de France cycliste

Les 207 kilomètres de la sixième étape du tour de France, d'Évian à Aix-les-Bains, a fait une victime de marque : le Belge Ronse, deux fois champion du monde, qui était un des grands favoris de l'épreuve...

C'est un isolé, le Français Rinaldi, qui a donné le signal de l'escalade des 1400 mètres du col des Aravis. La lutte a été vive. La descente a été marquée de chutes et de crevaisons.

La course finale a été gagnée par l'Italien Guerra, qui bénéficie ainsi des deux minutes de bonification ; c'est la seconde étape que ce coureur gagne depuis le départ.

Classement de l'étape : 1. Guerra (Italie), 6 h. 55 m. 7 s. ; 2. Stœpel (Allemagne) ; 3. Le Grevès (France) ; 4. Aerts ; 5. Schepers ; 6. Brugère (France), premier des isolés ; 16. Alfred Büchi (Suisse) ; 6 h. 57 m. 19 s. ; 18. Alfred Bula ; 20. Albert Büchi (Suisse).

Classement des autres Suisses : 22. Blattmann ; 29. Antenen ; 53. Luisoni ; 62. Pipoz.

Classement général : 1. Archambaud, 42 h. 6 m. 5 s. ; 2. Aerts, 42 h. 10 m. 37 s. ; 3. Guerra, 42 h. 12 m. 29 s. ; 4. Lemaire, 42 h. 13 m. 37 s. ; 5. Rebry, 42 h. 16 m. 46 s.

Classement général des Suisses : 33. Alfred Büchi, 42 h. 45 m. 20 s. ; 36. Blattmann, 42 h. 51 m. 17 s. ; 37. Albert Büchi ; 53. Luisoni ; 54. Alfred Bula ; 56. Pipoz ; 57. Antenen.

Classement des équipes : 1. Belgique, 126 h. 41 m. ; 2. France, 126 h. 52 m. 36 s. ; 3. Allemagne ; 4. Italie ; 5. Suisse.

Aujourd'hui, mardi, septième étape, d'Aix-les-Bains à Grenoble, par Aiguebelle, le col du Galibier (2658 m.) et Bourg-d'Oisans, soit 229 km. Arrivée à Grenoble vers 6 heures.

Le tour de Hongrie

Le tour cycliste de Hongrie (coureurs amateurs) s'est terminé dimanche. Le Suisse Stettler figure au premier rang du classement général (36 h. 24 m. 22 sec.), devant son compatriote Martin (à 8 minutes), le Hongrois Oszcan et l'Italien Servadei.

Vous pouvez acheter de la liquidation de la « MARSA » S. A., Fribourg machines agricoles, quincaillerie, articles de ménage, etc., à des prix avantageux

Le grand-prix suisse de motocycliste

Voici le classement des catégories du grand-prix suisse motocycliste, disputées samedi et dimanche sur le circuit de Bremgarten, près de Berne :

Catégorie 350 cm³ : 1. Hunt, Norton, en 1 h. 18 m. 52 s. 1/5 ; 2. Woods, Norton, en 1 h. 18 m. 52 s. 2/5 ; 3. Hænny, Motosacoche, en 1 h. 19 m. 41 s. 2/5 ; 15 partants ; 5 arrivants.

Moyenne horaire du vainqueur : Hunt, 116 kilomètres 280 à l'heure ; meilleur tour, Woods, 124 km. 475 à l'heure.

175 cm³ : 1. Fumagalli, sur Miller, 240 km. en 2 h. 31 m. 55 s. (meilleur tour : 103 km. 930).

250 cm³ : 1. Handley, Angleterre, sur Guzzi, 2 h. 29 m. 45,4 sec., moyenne 114 km. 180 ; 2. Mellors, Angleterre, sur New-Imperial, 2 h. 30 m. 10,4 s. ; 3. Manders, sur Rudge ; 4. Elmüller, Suisse, sur Puch ; 5. Bœtsch, France, sur Terrot, Meilleur tour : Mellors ; 117 km. 590.

Side-cars 600 cm³ : 165 kilomètres : 1. Hans Stärkle, sur N. S. U., en 1 h. 38 m. 5 sec. ; 2. Muhlemann (Suisse), sur Douglas ; 3. Schneider (Allemand), sur Norton ; 4. Felber (Suisse).

Side-car, 1000 cm³ : 165 kilomètres : 1. Paul Weyres (Allemand), sur Harley-Davidson, en 1 h. 36 m. ; 2. Dürr (Allemand), sur Standard ; 3. Stärkle (Suisse), sur B. M. W. ; 4. Liaudet (Suisse), sur Harley-Davidson ; 5. Stoll (Allemand), sur Harley-Davidson. Nouveau record des side-cars toutes catégories : moyenne 103 km. 110.

500 cm³ : 320 km. : 1. Woods (Norton), 2 h. 40 m. 58,6 sec., moyenne 122 km. 980 ; 2. Hunt (Norton) ; 3. Ley (Norton) ; 4. Vidal ; 5. Wyszau (Rudge).

Woods a établi au 5ème tour un nouveau record, 130 km. 300.

CALENDRIER

Mercredi 5 juillet

Saint ANTOINE-MARIE ZACCARIA

Il est le fondateur des religieuses Angéliques et des clercs réguliers appelés ensuite Barnabites, quand ils s'établirent à Rome, près de l'église de saint Barnabé. († 1539.)

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.



Madame Marie Maudonnet ; M. et Mme Paul Vaucher et leurs enfants, à Châtonnaye ; M. et Mme Marc Rey et leurs enfants, à Aumont ; M. et Mme Fernand Dougoud et leurs enfants, à Villarimboud ; Mlle Julia Maudonnet ; M. Bernard Maudonnet, à Châtonnaye, et les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Henri MAUDONNET

leur cher époux, père, grand-père et beau-père, pieusement décédé dans sa 76ème année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement aura lieu dans l'église de Châtonnaye, mercredi, 5 juillet, à 9 h. 1/2. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

TRANSPORTS FUNÈBRES A. MURITH S. A. FRIBOURG Cercueils - Couronnes Automobiles funéraires

A VENDRE

à Bulle, Jolie

Maison

de 2 appartements, avec grand local. S'adresser à Publicitas, Bulle, sous P 2411 B.

Dépôt Bell

Arcades de la gare Charcuterie de qualité. Mélange à 50 ct. les 100 gr. ; conserves pour pique-nique au juste prix. Tél. 930. 13051 H. Rothenbuhler.

Bonne boulangerie-épicerie

est à louer dans chef-lieu de district du canton.

Faire offres sous chiffres P 40703 F, à Publicitas, Fribourg.

Chambres meublées

sont demandées pour tout de suite par l'orchestre du Continental. 13055

On demande

Jeune fille

pour la cuisine. S'adresser : restaurant du Cerf, Payerne.

Appartement

A LOUER

de 2 chambres et 1 cuisine. Remis à neuf.

S'adr. : Rue de l'Ancienne Préfecture, 224.

Employé d'hôtel

cherche

pr prochainement, chambre meublée à proximité. Offres à E. Meier, poste restante, Fribourg, unité de la gare.

Dogue allemand

A VENDRE superbe chienne, excellente gardienne, âgée de 15 mois ; garantie sous tous les rapports. Convientrait pour pensionnat, villa ou fabrique. Offres à Case postale 8930, Fribourg.

Bâle - Nice.. Voilâ ce que déclarent les possesseurs de Terraplane. ESSEX TERRAPLANE 6 cyl., 13/60 ou 16/70 de Frs. 5800 à 7100. GARAGE DE PÉROLLES L. BAUDÈRE FRIBOURG TÉL. 888 SCHLOTTERBECK, AUTOMOBILES S.A., BALE-ZURICH

DOM CHEVALLIER Moine de Solesmes Le Cantique spirituel de SAINT JEAN DE LA CROIX docteur de l'Eglise Notes historiques Texte critique Version française Prix : Fr. 8.80 AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, 130, place St-Nicolas, et avenue de Pérolles, 38 FRIBOURG

A VENDRE une bonne génisse prête au veau. 13069 S'adresser chez Fasel, à Cottens. On cherche jeune fille propre et honnête, pour ménage soigné, dans famille catholique, à Berne. 13056 Offres à R. Blättler, coiffeur, Lorrainestrasse, Berne. On demande à louer, à Fribourg, un café ou un local pour magasin ou restaurant-pension. Offres sous E 18693 B, poste restante, gare Lausanne. A VENDRE plusieurs reines de choix, 1933. Bongard Joseph, Arconciel (Fribourg).

Etudiant de langue allemande, cherche chambre simple, où il aurait l'occasion d'apprendre le français. Bogdan Radoucheff, hôtel de la Croix-Blanche, Fribourg. Petit hôtel en Gruyère, cherche tout de suite une jeune fille forte et active, sachant faire la cuisine. Bons gages. S'adresser par écrit sous chiffres P 13072 F, à Publicitas, Fribourg. On demande une jeune fille comme 13071

jeune fille Sommière S'adresser à l'hôtel de Commerce, à Châtillens. Entrée tout de suite.

RR. PP. Germano et Félix
LA BIENHEUREUSE
GEMMA GALGANI
 La stigmatisée de Lucques
 Prix : Fr. 3.40
 AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
 130, place St-Nicolas, et avenue de Pérolles, 38
 FRIBOURG

COURS DE GLACES
et CAFÉ GLACÉ

pour ménagères et demoiselles seulement
 sans employer la glace ordinaire, sans sel ni machine
 ou autre appareil, seulement avec des ustensiles de
 cuisine, préparation simple, même par des enfants.
 Avec des fruits frais : fraises, framboises, abricots,
 pêches, citrons, etc, ainsi qu'avec n'importe quelle
 crème au lait et aux œufs, vous obtenez de la

GLACE EN 2 MINUTES
 pour toute une famille, ainsi que café glacé, fraises,
 coupes glacées, desserts de fruits froids et très appé-
 titants avec ou sans crème fouettée, le tout en un
 instant.

Cette nouveauté est accessible à toutes les
 bourses, car le litre de glace revient de Fr. 1.50
 à 2.20 seulement (tout compris), ce qui donne 10
 à 12 portions.
Fribourg, mercredi 5 juillet, salle de l'Hôtel suisse.
Düdingen, jeudi 6 juillet, salle de l'hôtel z. Ochsen.
Romont, vendredi 7 juillet, salle de l'hôtel de la
 Tête-Noire.
Bulle, vendredi 7 juillet, salle de l'Hôtel de ville.
Broc, vendredi, 7 juillet, salle de l'Hôtel de ville.
 Le cours est le même à chaque séance et sera
 donné par quelques dames dans plusieurs localités
 en même temps; l'après-midi, dès 2 h. ¼, le soir,
 dès 8 h. ¼ (durée du cours : 1 h. ½ environ).
 Dégustation gratuite, mais apporter assiette et
 cuiller. Ce cours est l'unique occasion d'apprendre
 toutes ces choses. Prix du cours : Fr. 1.80; Fri-
 bourg Fr. 2.-.

H. Bader, professeur.

À Düdingen, le cours sera donné en allemand.

La Phosfarine Pestalozzi
 Le meilleur aliment des enfants !
 Le déjeuner fortifiant des adultes !
 Facilite la dentition et la formation des os.
 La gr. bt. 2.25. En pharm. drog., épico., coop.

AVIS aux créanciers

Les personnes qui ont encore des créances à faire
 valoir, y compris les créances en vertu de caution-
 nements, contre la succession de **Monsieur Hubert**
Mizistorf, en son vivant à **Fribourg**, route de
 Bertigny, 39, sont sommées de les adresser **Jusqu'au**
20 juillet 1933, à M. le professeur S. Bays,
 curateur, route de Bertigny, 41, Fribourg, sous peine
 de forclusion. 13064

A LOUER
LOCAUX pour BUREAU
 route des Alpes
 S'adresser Maison Weissenbach.

Mélange 24
 le meilleur des
TABACS
 à 40 Cts.
 HENRY WEBER, ZÜRICH

A LOUER
 appartement de 3 cham-
 bres, cuisine, chambre de
 bain, cave, galetas, buan-
 derie, avec tout confort.
 S'adresser à Publicitas,
 Fribourg, sous chiffres
 P 13026 F.

La machine
 la plus appréciée
 est une



bulletin de garantie
 d'une année
 Payable par mensua-
 lités de Fr. 20.-
 Prospectus spécial.

Librairie-Papeterie
J. LABASTROU
 FRIBOURG

CAPITOLE
 Ce soir, à 20 h. 30
 La formidable opérette 100 % allemand
ES WAR EINMAL EIN MUSIKUS
 5 SEMAINES A ZURICH

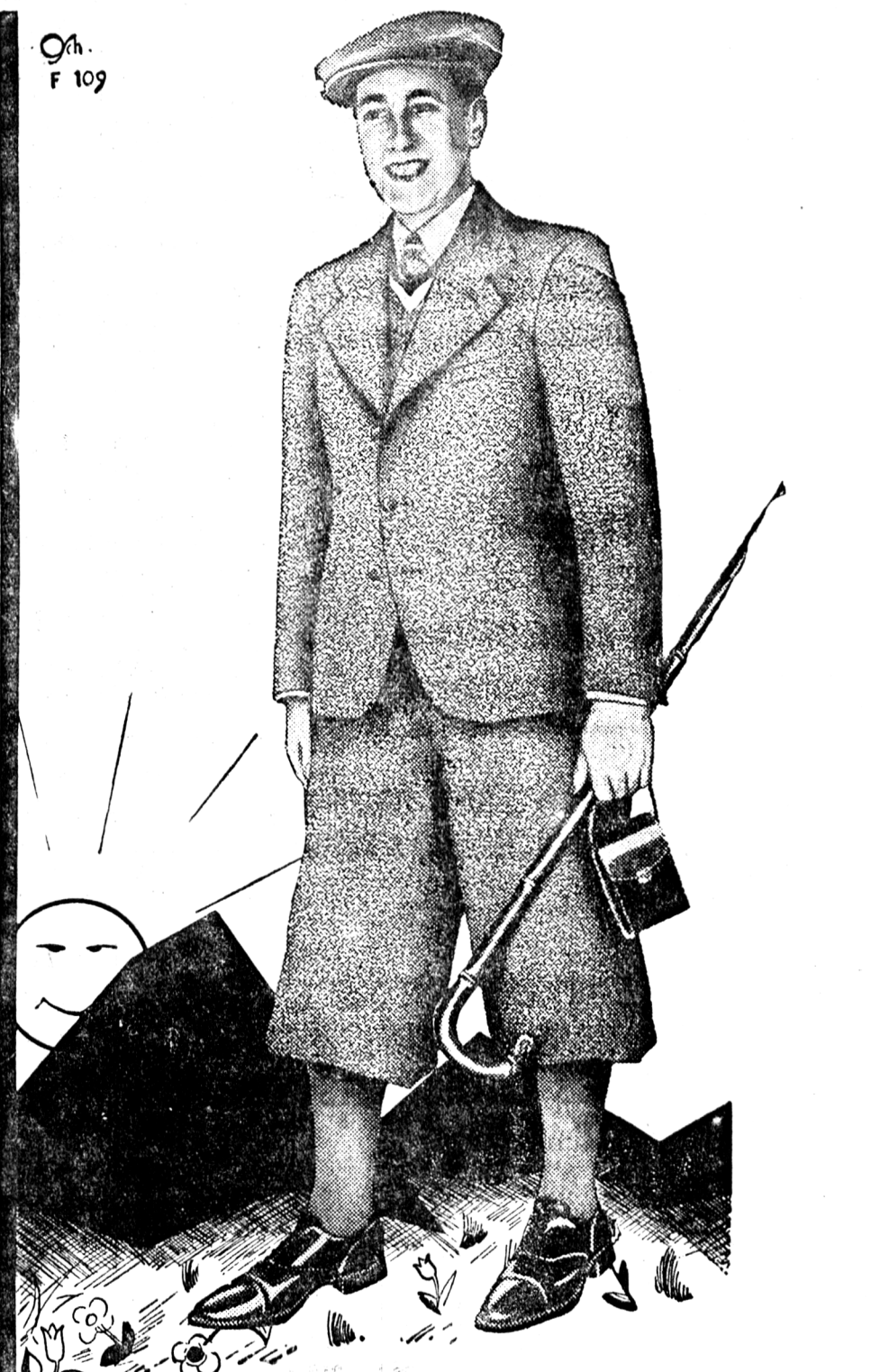
Jeune boulanger débutant
 peut s'installer environs immédiats de Romont, avec
 l'appui assuré d'une importante meunerie, en reprenant
BOULANGERIE-PÂTISSERIE-ÉPICERIE
 commerce remis pour raison de santé. Installation
 pratique. Immeuble avec 6 pièces, grange, écurie et
 POIDS PUBLIC, propriété du titulaire. Facilité pour
 l'achat et le paiement. — Vous serez immédiatement
 renseigné et conduit sur place, sans frais pour vous,
 par **PROTECO, S. A., 10, Square Bel-Air,**
Métropole, LAUSANNE. 3659

CINÉMA
ROYAL
 LE FILM SENSATIONNEL
JE SUIS UN ÉVADE
CONTINUE DE TRIOMPHER
 RETENEZ VOS PLACES A TEMPS
 Tél. 7.14

Ford
LA COMMERCIALE 11 CV.
 (Conduite intérieure transformable)
 est exposée, ces jours, au magasin
DALER Frères
 Route-Neuve — Garage du Capitole
 Nouveautés intéressantes livrables
 tout de suite :
 La 6 CV. 4 places, rapide, confortable
 et économique, à Fr 3500.—
 La Nouvelle 8 cyl. Mod. 40, rendement
 75 CV. à 3800 tours
 Les camions 2 et 3 tonnes avec moteurs
 4 ou 8 cylindres au choix
 Quelques voitures d'occasion à des prix
 très bas. 51-7

Avis aux automobilistes !
 Le soussigné porte à la connaissance des automobilistes
 de Fribourg et des environs qu'il a ouvert un ATELIER
 MÉCANIQUE DE RÉPARATIONS à la rue de Morat, 261. Sa
 longue pratique dans la partie automobile lui permet d'assurer
 à ses clients un travail de toute garantie, aux conditions les
 meilleures. Vente et échange d'autos et motos. Pneus des
 meilleures marques. 192-1
BENZINE HORS TRUST - HUILES
 GROS & DÉTAIL
HUBERT MISEREZ
 Rue de Morat, 261 Téléphone 15.07

Assemblée générale annuelle
 (Assemblée des délégués)
 de la Fédération des sociétés des chasseurs
 du canton de Fribourg
et Fête de son cinquantenaire 1883-1933
DIMANCHE, 9 JUILLET, à 10 heures du matin
 au Restaurant de la paix, à Fribourg,
 suivie du banquet traditionnel.
 Invitation cordiale à tous les chasseurs. 13073
 Le comité cantonal.



Notre beau pays
 offre 1000 buts d'excursion
Aussi chacun — jeunes et vieux —
voit-il avec plaisir venir l'été.
Dans un complet de sport Frey — on a
toute sa liberté de mouvements et —
malgré tout, le complet conserve
sa bonne coupe, parce qu'il est
soigneusement travaillé inté-
rieurement.
Votre désir d'en posséder un est si facile
à réaliser.
Jugez-en :
 Complots de sport pour messieurs fr. 47.—, 54.—, 59.—, 64.—, 69.—
 Pantalons de flanelle depuis fr. 14.80
 Complots de sport pour garçons depuis fr. 24.50
 Complots de flanelle pour garçons depuis fr. 18.40
 Blasers depuis Taille 6 fr. 12.80
 Pantalons golf pour garçons depuis fr. 6.80
Oui, il n'y a qu'une solution . . .

VOYEZ D'ABORD CHEZ **Frey**
FRIBOURG Rue de Lausanne
La maison vraiment suisse

A LOUER
 On offre à louer, pour
 le 25 juillet, au quartier
 d'Alt, logement de 3 cham-
 bres et dépendances, si-
 tuation tranquille; prix :
 Fr. 60.— par mois.
 S'adresser à Publicitas,
 Fribourg, sous chiffres
 P 12786 F.

LUNETTES
 et pince-nez nickel, belle
 qualité, depuis Fr.3.50
 jusqu'à épousement du
 stock, au magasin DA-
 LER frères, route Neuve,
 derrière le grand café
 Continental. 51-1
 Encore divers articles
 d'optique à très bas prix.

HERKING
 UN PRÊTRE GENEVOIS :
L'ABBÉ CARRY
 Fr. 3.50
 NOUVEAUTÉ
BLANCHE LASTERNAS
Rose de Noël
 préface de S. Exc. le cardinal Verdier
 édition ordinaire : Fr. 1.75
 édition de luxe : Fr. 2.40
 AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL,
 130, place St-Nicolas, et avenue de Pérolles, 38
 FRIBOURG

Dr Méd. Pérusset
 médecin-dentiste
PAYERNE
ABSENT
 du 10 au 29 juillet
 A louer, pour le 25 juil-
 let, Pérolles, 6, 2me étage,
joli
Appartement
 soigné, de 4 pièces, occupé
 par M. Eggmann.
 S'y adresser. 12616

Nous réparons

TOUTES CHAUSSURES DE TOUTES FABRICATIONS
aux prix nouveaux et réduits comme suit :

SEMELLES HOMMES	Fr. 3.50
SEMELLES DAMES	» 2.90
SEMELLES ENFANTS N ^{os} 29-34	» 2.20
SEMELLES ENFANTS N ^{os} 24-28	» 1.90
TALONS HOMMES, cuir ou caoutchouc	» 1.40
TALONS DAMES, cuir ou caoutchouc	» 1.—

TOUTES NOS RÉPARATIONS SONT SURVEILLÉES PAR UN CHASSEUR ORTHOPÉDISTE DIPLOMÉ SUISSE.

NOUS GARANTISSONS TOUTES NOS RÉPARATIONS, CAR NOUS N'EMPLOYONS QUE DES CUIRS SUISSES DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Bata

32, rue de Lausanne, FRIBOURG, rue de Lausanne, 32

Abonnés, favorisez dans vos achats les maisons qui publient des annonces et réclames dans notre journal !



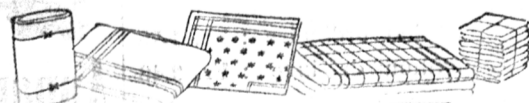
Superbe toile mi-fil

BLANCHIE, FABRICATION SUISSE
Spécialité pour draps de lit
larg. 170 cm. 3.25 le mètre
larg. 180 cm. 3.45 le mètre
ECHANTILLON SUR DEMANDE
GRATIS ET FRANCO

BRUNSWIG & Cie.

10 PÉROLLES 10

Tel 313



Docteur H. Perrier

spécialiste pour les maladies des enfants
Médecine Interne

NOUVEAU DOMICILE, dès le 6 juillet
Pérolles 11, 2^{me} étage

~~30~~ cts.



ne coûte plus que **25 cts.**
...réduit vos dépenses
rend votre café meilleur encore.

A vendre

en parfait état et à bon prix : 1 centrifuge Alfa-Laval de 3000 l. à l'heure ; 1 centrifuge Lanz, de 1000 l. à l'heure. 2439
Faire offres à la Fabrique Guigoz, VUADENS (Gruyère).

MICHELIN

pour bicyclettes

Le Pneu Fr. 3.50

La chambre à air Fr. 1.75

Eichenberger frères
S. A.

Vis-à-vis des Arcades de la gare, Fribourg.
Envois contre remboursement. 25-9 F

Pendant notre semaine de soldes, vous trouverez quantité de très 61-6

jolis articles pour dames et enfants, légèrement défraîchis, à partir de Fr. 0.75 1.- 1.50 2.- etc.

MAGASIN
J. HENSELER-COTTING
Rue de Lausanne, 82

CADEAUX de Première Messe

LÉONCE DE GRANDMAISON

JESUS - CHRIST

sa personne, son message, ses preuves
2 vol. brochés : Fr. 21.— ; reliés Fr. 46.—

ALLO

Saint Jean L'Apocalypse

broché Fr. 21.— ; relié Fr. 33.—

LEPIN

L'idée du sacrifice de la messe

broché Fr. 13.20 ; relié Fr. 25.50

LAGRANGE

L'Evangile de Jésus-Christ

broché Fr. 11.— ; relié Fr. 25.—

GARRIGOU-LAGRANGE

Dieu, son existence et sa nature

broché Fr. 11.— ; relié Fr. 20.—

CARDINAL MERCIER

La vie intérieure

Appel aux âmes sacerdotales
broché Fr. 5.50 ; relié : Fr. 15.—

De la Collection des „Etudes Bibliques”

JACQUIER	LES ACTES DES APOTRES	Fr. 25.20 broché
LAGRANGE	EVANGILE SELON SAINT MARC	Fr. 21.— »
LAGRANGE	EVANGILE SELON SAINT JEAN	Fr. 16.50 »
LAGRANGE	EVANGILE SELON SAINT LUC	Fr. 16.50 »
LAGRANGE	EVANGILE SELON SAINT MATTHIEU	Fr. 16.50 »
LEBRETON	Histoire du dogme de la Trinité	
	2 vol. brochés	Fr. 19.80

VERBUM SALUTIS

COMMENTAIRES SÉPARÉS DES QUATRE EVANGILES
publiés sous la direction du P. Joseph Huby, S. J.

L'Evangile selon saint Matthieu, par le R. P. DURAND

L'Evangile selon saint Marc, par le R. P. HUBY

L'Evangile selon saint Luc, par les RR. PP. VALENSIN et HUBY

L'Evangile selon saint Jean, par le R. P. DURAND

chaque volume : Fr. 5.30

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL,
130, place St-Nicolas, et avenue de Pérolles, 38
FRIBOURG

Yverdon-les-Bains

Etablissement thermal

Ouvert toute l'année

Tous renseignements Société de développement, Yverdon

Nous avons pris la décision de réduire CONSIDÉRABLEMENT

nos prix sur toute la marchandise en stock. Voici quelques exemples de nos nouveaux prix :

LITS COMPLETS, comprenant bois de lit, sommier, triangle, matelas liche, duvet mi-flume et coussin Fr. 145.—

LIT D'ENFANT, 140/70 cm., comprenant lit en fer blanc, les deux côtés s'abaissant Fr. 80.—

DIVAN, couverture moquette, fabrication soignée de la maison depuis Fr. 110.—

1 LOT DE COUVRE-PIEDS EN FLUME, 160/190 cm., dessus en soie artificielle Fr. 40.—

COUVRE-PIEDS, intérieur laine, depuis Fr. 12.— à 20.—

Réduction des prix également sur les tableaux, glaces, tapis, papiers peints, étoffes pour meubles, outils pour matelas et stores, fournitures, etc... 2-13

VENTE AU COMPTANT

Voyez nos 5 vitrines

Se recommande :

Fr. Bopp,

ameublements

RUE DU TIR, 8

FRIBOURG

Tél. 7.63